

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1993-1994

(13^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 8 juillet 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE

1. **Développement du territoire.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4319).

M. le président.

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 4319)

MM. Alain Gest,
Philippe Martin,
Christian Dupuy,
Georges Chavanes,
Alain Marleix,
Yves Rispat,
André Rossi.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

MM. Robert Poujade,
Adrien Zeller,

Marc Le Fur,
Alain Peyrefitte,
Laurent Dominati,
Yves Van Haecke,
Daniel Colin.

MM. le ministre d'Etat, Patrick Ollier, rapporteur de la commission spéciale.

MM. Marc Fraysse,
Charles Ceccaldi-Raynaud,
Francis Saint-Ellier,
Daniel Pennec,
Marc-Philippe Daubresse,
François Guillaume.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4339).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation pour le développement du territoire (n^{os} 1382, 1448).

Discussion générale (suite)

M. le président. Nous poursuivons la discussion générale.

Votre président de séance vient d'examiner la liste des orateurs qui restent inscrits et le temps de parole qui leur est imparti. Il déteste, c'est connu, interrompre les orateurs. Par conséquent, il compte sur eux pour qu'ils ne le contraignent pas à le faire.

La parole est à M. Gest.

M. Alain Gest. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, ce projet de loi d'orientation pour le développement du territoire constituera, à n'en pas douter, une étape déterminante dans le processus de réaménagement du territoire de notre pays. Il présente, en effet, un certain nombre de mérites.

En premier lieu, le large débat que vous avez ouvert se traduit par un texte innovant alors que, par avance, certains n'hésitaient pas à affirmer qu'il viendrait simplement s'ajouter aux trop nombreux discours et débats antérieurs.

En second lieu, vous enclenchez la réforme dans le sens d'un retour à l'égalité des chances de tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.

Le troisième mérite réside dans les engagements dans le temps proposés par le projet de loi pour modifier des domaines tels que la fiscalité locale que, par sagesse, vous avez choisi de ne pas bouleverser à la hâte.

Vous me permettez donc, monsieur le ministre, de ne pas m'arrêter sur les dispositions effectives de la loi mais de m'intéresser davantage aux perspectives qu'elle ouvre au lendemain de son adoption. Mes propos seront centrés sur les conséquences du titre V, consacré aux collectivités territoriales.

Depuis les lois de décentralisation, les régions, les départements et les communes ont pris une part prépondérante dans l'aménagement du territoire, antérieurement domaine exclusif de l'Etat. Contrairement à certains

esprits grincheux, je dirais même que leur volontarisme et le réalisme que leur confère la proximité du terrain ont parfois permis de compenser l'absence totale de volonté nationale d'aménagement du territoire au cours des quinze dernières années. Il serait illusoire d'imaginer que les habitudes prises, les outils mis en place ne soient pas à l'avenir encore à l'origine de progrès sensibles dans la gestion du territoire national.

Pour leur permettre de poursuivre l'œuvre entreprise, il faut donc donner à ces collectivités les moyens qui leur sont nécessaires. Ces moyens concernent les compétences qui leur sont attribuées, leurs ressources et leur organisation.

S'agissant des compétences, je me bornerai à me réjouir de l'amendement de Charles Millon adopté par la commission spéciale: l'évolution ne doit pas, en effet, nécessairement se mesurer en termes d'extension de compétences, mais plutôt de clarification de celles dont elles disposent actuellement. Nous échapperons difficilement à la notion de chef de file qui avait été évoquée dans le rapport d'étape établi par la DATAR. Cette clarification des compétences est elle-même étroitement liée à une nouvelle définition de la fiscalité locale. Le sujet est ardu mais fondamental. L'objectif doit être de rendre plus lisible, notamment pour les contribuables, les impôts locaux, sans doute en tendant progressivement vers une spécialisation de l'impôt par collectivité.

Mais ces aspects de compétences et de fiscalité ayant été abordés par plusieurs des intervenants précédents, je m'intéresserai davantage à certains problèmes liés à l'organisation des collectivités territoriales.

Nos compatriotes ont en général une bonne opinion des collectivités locales, mais ils les apprécient d'autant plus qu'elles sont efficaces et, pour l'être, il leur faut des exécutifs forts car homogènes, disposant d'une marge de manœuvre suffisante.

Chacun le reconnaît, les conseils régionaux sont affaiblis par un mode de scrutin qui ne leur permet pas de dégager des majorités. Ce projet de loi vous donnait l'occasion, monsieur le ministre, de modifier la loi qui détermine l'élection des conseillers régionaux. Vous n'avez pas souhaité le faire, sans doute pour ne pas introduire d'arguments politiques susceptibles de polluer un débat que vous vouliez voir dépasser les clivages traditionnels.

M. Patrick Ollier, rapporteur de la commission spéciale. C'est juste!

M. Alain Gest. A entendre certains collègues se déclarer prêts à voter votre texte alors qu'ils n'appartiennent pas à la majorité, on peut penser que vous y êtes parvenu.

M. Jean-Pierre Balligand et M. Julien Dray. Lesquels? Certains collègues?

M. Alain Gest. D'aucuns pourraient d'ailleurs dire qu'il n'y avait pas d'urgence, les prochaines élections régionales devant avoir lieu en 1998. Je n'en suis pas si sûr. Bien des régions connaissent des turbulences et de grandes difficultés pour faire voter leur budget. Ces quatre années de mandat risquent d'être bien longues pour certaines d'entre elles. Ces turbulences ne diminueraient-elles pas si

chacun savait qu'une élection anticipée se déroulerait avec une autre règle du jeu, susceptible de modifier sensiblement la représentation de chaque formation ?

Certes, monsieur le ministre, au sein de notre majorité, plusieurs thèses sont en présence, les unes plus départementalistes, les autres plus régionalistes. Raison de plus pour ouvrir sereinement le débat afin que nous puissions mettre fin au plus vite aux dysfonctionnements préjudiciables à la collectivité régionale.

Je dirai quelques mots sur la coopération intercommunale. Le projet de loi consacre la notion de bassin de vie. Qui, mieux que les structures intercommunales, peut proposer une structuration rationnelle de ces territoires ? La loi de 1992 a provoqué un développement rapide des nouvelles formes de coopération, sans pour autant réduire le nombre des structures anciennes. Il en résulte une complexité due à la disparité des statuts existants. Il convient donc de préparer dans l'année à venir une modification significative, qui pourrait s'articuler autour de trois principes : simplification, souplesse et incitation aux projets.

Simplification par une réduction notable du nombre des catégories d'EPCI, établissements publics de coopération intercommunale ; il faudrait qu'au moins les districts et les communautés de communes soient dotés d'un statut juridique et fiscal uniforme.

Souplesse pour les compétences, qui pourraient être librement choisies par les structures.

Quant à l'incitation aux projets de territoire, elle apparaît indispensable pour éviter que les nouvelles structures ne soient que des coquilles vides, uniquement motivées par la possibilité de disposer de moyens financiers supplémentaires et ne constituent qu'une bien faible avancée par rapport aux SIVOM ou autres syndicats existants. A nous d'imaginer un système d'incitation financière lié à l'existence d'une réelle réflexion d'aménagement du territoire couverte par l'établissement public.

On le voit, monsieur le ministre, rien que sur ces problèmes, la tâche était immense. Le texte que vous nous proposez a entrepris de s'y atteler. A ce titre, il mérite notre soutien, mais bien du travail reste à faire. Vous avez écrit le premier chapitre du rééquilibrage du territoire français.

M. Jean-Pierre Balligand. Il n'y a rien dedans !

M. Alain Gest. Nous n'aurions pas d'alibi si nous ne nous engageons pas dès maintenant à en imaginer les suivants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Le président félicite l'orateur qui a strictement observé son temps de parole, ce dont on comprend l'intérêt quand on sait qu'il y a encore une cinquantaine d'inscrits.

La parole est à M. Philippe Martin.

M. Philippe Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous discutons aujourd'hui de ce que nous entendons faire pour que la France de demain soit celle qui réponde le plus étroitement possible aux aspirations de nos concitoyens. Vaste tâche !

Vaste tâche, car la bonne volonté ne suffit pas, car les souhaits sont parfois contradictoires, car il s'agit de faire un choix et que ce choix ne peut pas être neutre.

Ce choix, vous le faites, monsieur le ministre, et je vous en remercie. C'est le choix d'appliquer nos principes républicains - liberté, égalité, fraternité - principes avec lesquels je suis pleinement en accord et que je retrouve tout au long de vos propositions.

Je suis plus particulièrement sensible à certains aspects de votre projet.

Le premier est la liberté, qui sera de nouveau offerte au petit commerce et à l'artisanat, car votre projet prévoit que la politique d'implantation des grandes surfaces devra tenir compte des solidarités entre les villes petites et moyennes et leur environnement rural. Or nous savons combien le petit commerce marnais souffre de l'implantation sauvage des grandes surfaces. Il faudrait d'ailleurs prévoir un moratoire interdisant de nouvelles ouvertures jusqu'à la promulgation de votre texte.

Liberté et facilité d'accès des artisans et commerçants au conseil et au soutien individualisés pour le financement et la transmission des entreprises, et exonération des droits de mutation qui devrait encourager la reprise des entreprises artisanales et des commerces et éviter leur disparition.

Liberté des citoyens par le développement des référents locaux, même s'il est bien dommage que cette faculté soit limitée aux communes de 8 500 habitants et plus.

Egalité des chances avec l'instauration des pays afin de corriger les déséquilibres qui se sont accumulés à la suite des profondes mutations géographiques, démographiques et sociales que la France a subies notre pays.

Pays, bassins de vie, nouvelles communautés dont la vocation première sera de permettre la réorganisation des services publics afin que tous puissent y accéder, où qu'ils habitent, dans les mêmes conditions.

S'agissant du monde rural, je suis persuadé que toute réflexion sur ce sujet doit non seulement prendre en compte les problèmes du monde agricole, problèmes que nous identifions bien aujourd'hui, mais aussi intégrer les nouvelles demandes qui s'adressent au monde rural : résidentiel, loisirs, biens de nature, environnement. Car ces nouvelles demandes engendrent des modes d'occupation différents du territoire, par la migration de nouvelles familles vers les campagnes, la création de nouveaux emplois, la diversification des agricultures. Il ne faut pas négliger ces nouveaux besoins, car ils nous permettront de régénérer notre tradition agricole et assureront une nouvelle égalité entre nos pays.

Et je souhaite que le schéma départemental des écoles en zone rurale, qui aura pour vocation de trouver des solutions adaptées pour réduire le déplacement des enfants, sache préserver cette égalité. Je m'interroge quand des classes de villages ferment et que je vois les maires de petites communes contraints d'accorder des dérogations au profit d'une école d'une grande ville voisine, et de surcroît obligés de régler les frais de scolarité, alors que, compte tenu des ressources de chacune, il serait tellement plus juste que la grande ville en assume la charge.

Vous garantisiez la fraternité, enfin, en réconciliant les urbains et les ruraux, car la surconcentration urbaine et la désertification rurale sont les deux grandes menaces de notre fin de siècle. Ce rééquilibrage nécessaire doit se faire afin d'éviter de laisser en friches des pans entiers du territoire, ce qui appauvrirait et dégraderait davantage les conditions de vie des populations rurales restantes ; d'où l'intérêt du maintien en zone rurale des services de proximité et de la consultation des populations concernées en cas de suppression de ces services.

Au nom de nos principes républicains, contre les pessimistes, je crois en votre projet, monsieur le ministre, parce qu'il nous permettra de maîtriser notre avenir. Ainsi, grâce à notre cohésion nationale, nous pourrions nous inscrire, avec notre entité et nos particularités, dans

la communauté européenne. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le texte qui nous est soumis présente de nombreuses qualités.

La première tient à son mode d'élaboration qui a été, dans une première phase, celui de la concertation et d'une concertation, la moins institutionnalisée possible. Le ministre d'Etat avait évoqué la nécessité de susciter un grand déballage. Un débat s'est engagé dans l'ensemble du pays avec tous les acteurs de la vie politique, sociale et économique. Même les élèves des lycées ont été mis à contribution. Le rapporteur de la commission spéciale et son président ont tous deux souligné à juste titre la démarche politique qui a été la vôtre, monsieur le ministre, par opposition à une vision plus technocratique, plus étatique, qui avait jusqu'alors prévalu en matière d'aménagement du territoire. Je m'associe à ces compliments.

Le ministre d'Etat lui-même a rappelé qu'il fallait sortir du sempiternel antagonisme, artificiellement alimenté, entre villes et campagnes ou entre l'Île-de-France et les régions. Il avait raison. Il a, en outre, souligné qu'il fallait lutter contre les déséquilibres existant entre les différentes régions françaises. Il a bien fait. Il a insisté sur l'indispensable péréquation qui permettrait de remédier à ces inégalités. Nous en sommes tous d'accord.

Tout ce que contient le projet de loi que vous soumettrez à la représentation nationale va dans le bon sens et le travail de la commission spéciale a permis de l'améliorer encore.

Ce sur quoi je souhaiterais appeler tout particulièrement votre attention concerne la façon dont les dispositions que nous nous apprêtons à voter seront appliquées.

La péréquation ne doit pas aboutir à pénaliser les collectivités qui, soit pour des raisons indépendantes d'elles-mêmes - comme l'a dit M. le ministre d'Etat - soit parce qu'elles conduisent des actions dynamiques couronnées de succès, ne rencontrent pas, ou ne rencontrent plus de difficultés, ou sont capables d'y remédier efficacement.

Quitte à faire montre d'immodestie, je voudrais ici citer l'exemple que je connais le mieux : celui de ma ville, Suresnes. Lorsque j'en ai été élu maire, il y a onze ans, j'ai trouvé une ville surendettée, à l'activité économique et à la population en déclin constant depuis quinze ans, ayant des taux record de taxe locale, des équipements publics insuffisants et en mauvais état. Enfin, les logements HLM où vit la moitié de la population étaient dans un état lamentable.

Je n'ai pas fait de conférence de presse. Je n'ai pas engagé de scandale médiatique. Les membres de mon équipe municipale et moi-même avons retroussé nos manches, et nous nous sommes mis au travail. En quelques années, nous avons redynamisé la ville sur le plan économique. Les bases de taxe professionnelle ont été multipliées par trois en dix ans. Une pépinière d'entreprises a été ouverte. Nous sommes intervenus sur le plan social également. Des équipements publics ont été construits, des emplois ont été créés, des actions d'insertion des populations en difficulté ont été engagées. Des mesures ont été prises concernant le soutien scolaire, la prévention de la délinquance, la réhabilitation et la construction de logements sociaux, la réalisation de logements d'insertion pour les plus démunis. La vie culturelle

a été intensifiée, l'environnement urbain amélioré, les activités périscolaires multipliées, les quartiers ont retrouvé leur animation.

Nous voyons enfin, grâce aux efforts déployés, le bout du tunnel.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est un compte rendu de mandat municipal qui n'a rien à faire dans un débat sur l'aménagement du territoire !

M. Christian Dupuy. Devons-nous désormais être considérés comme des nantis, auxquels l'Etat ne s'intéresserait plus que pour prélever sur des ressources durement acquises ?

Il ne faudrait surtout pas que les solutions trouvées là entraînent ici de nouveaux déséquilibres. Je sais que telle n'est pas votre volonté. Il est indispensable d'y veiller attentivement.

Je souhaiterais que l'Etat ne se désengage pas totalement là où il pense que tout va bien et où, en réalité, les choses tiennent notamment grâce aux partenariats qui ont pu s'établir entre les collectivités et l'Etat et qui ont porté leurs fruits. Je pense aux contrats de prévention, aux contrats d'agglomération, aux contrats ville-enfant ou d'aménagement du temps de l'enfant et aux autres formes de conventions passées entre les collectivités locales et l'Etat, qui ne doit surtout pas se désintéresser de ces actions, mais au contraire tirer de ces expériences des exemples à généraliser.

Si certaines banlieues sont considérées comme moins explosives que d'autres, c'est parfois, et même souvent, parce que, dans ces villes, les maires ont mis en place des dispositifs de redynamisation économique, sociale ou culturelle de leur commune et de prévention efficace,...

M. Jean-Pierre Balligand. C'est plus facile dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis !

M. Christian Dupuy. Encore faut-il le faire !

... qui permettent de maintenir la situation en équilibre - même si ce dernier n'est pas toujours très solide - grâce à des partenariats avec le département ou l'Etat.

Le ministre d'Etat en sait quelque chose, puisqu'il est président du conseil général des Hauts-de-Seine.

C'est pourquoi je lui fais confiance, ainsi qu'à vous-même, monsieur le ministre, pour veiller de près à ce que l'application de cette loi n'aboutisse pas à remettre en question des équilibres fragiles durement et chèrement acquis dans certains secteurs de notre territoire.

L'Etat ne doit pas se désengager là où son action d'accompagnement d'initiatives locales a porté ses fruits,...

M. Rémy Auchedé. Il ne veut rien donner !

M. Christian Dupuy. ... sous prétexte que tout va bien désormais. Les apparences cachent parfois des réalités plus complexes et des situations plus fragiles qu'il n'y paraît.

L'accent que vous mettez sur la déconcentration des services de l'Etat permettra, à n'en pas douter, d'établir des diagnostics précis des situations locales. Utilisez-les au mieux pour moduler de façon optimale la grande politique de développement du territoire qui nous est promise, que nous attendons et dont nous vous savons capable !

Nous, nous voterons le texte. A vous d'en faire l'usage conforme à nos espérances et à celles de nos concitoyens, pour que la France, qui existera toujours - j'en suis, comme vous, persuadé - puisse aborder le prochain siècle en s'étant dotée des moyens de son rôle pour elle-même et dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre, je me bornerai, ce matin, à évoquer le cas des quelque 500 cantons français que la DATAR connaît bien et qui sont, chacun le sait, répartis sur l'ensemble du territoire - il en existe dans la quasi-totalité des départements, et même en Ile-de-France - dont la population diminue d'année en année et où l'activité agricole régresse, au point presque de disparaître, ce qui entraîne forcément une réduction de l'activité commerciale. Les commerces qui existaient dans les villages ferment les uns après les autres et l'artisanat, faute de clients, est contraint de disparaître.

Or les lois du marché, vous le savez mieux que personne, ne permettront pas de rétablir une situation convenable.

On est donc obligé de rechercher des solutions dans lesquelles l'Etat intervienne et qui fassent jouer la solidarité, afin d'éviter des déséquilibres qui sont très dangereux car, si rien n'est fait, ces cantons deviendront des déserts.

Parallèlement, plusieurs milliers d'emplois sont perdus chaque mois parce que nos entreprises, frappées par une concurrence très forte, perdent leurs marchés et leurs clients, en raison de prix trop élevés, ou décident de faire fabriquer leurs produits dans le Sud-Est asiatique, en Chine ou au Vietnam, quand elles ne se délocalisent pas elles-mêmes dans ces pays.

Pour ma part, je vous proposerai une autre solution : pourquoi ne pas délocaliser en France et donner à ces entreprises les moyens de créer des ateliers dans les cantons qui sont en train de mourir ?

M. Patrick Ollier, rapporteur, et M. Robert Poujade. Excellente proposition !

M. Georges Chavanes. Pour avoir été longtemps responsable d'un groupe qui, depuis trente ans, a mis en application ce système sans autres aides que les primes d'aménagement du territoire de l'époque, je peux vous dire que c'est tout à fait possible. Nous avons fait cela quinze ou vingt fois. Et, chaque fois, cela a marché. Dans tous les cantons où nous nous sommes installés, que ce soit en Charente, où il y en a une demi-douzaine, ou en Ardèche, où il y en a également une demi-douzaine, c'est un succès. Partout, la population remonte. Partout, le commerce revit, l'artisanat revit. On se trouve même dans des situations complètement inverses de ce qu'elles étaient auparavant. Les expériences prouvent donc que cela marche !

Mais, aujourd'hui, la prime d'aménagement du territoire ne suffit plus. Il faut envisager des mesures plus directes et plus fortes, de façon que les chefs d'entreprise préfèrent rechercher une solution en France plutôt que dans les pays du Sud-Est asiatique, où l'implantation d'un établissement coûte cher. Si, dans ces 500 cantons - et uniquement dans ceux-là - les charges sociales des chefs d'entreprise sont diminuées, si, comme vous le proposez, la taxe professionnelle y fait l'objet d'une exonération pendant un plus grand nombre d'années et si l'impôt sur les sociétés y est réduit, le pouvoir attractif sera fantastique.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Très bien !

M. Georges Chavanes. Par expérience, je puis affirmer que, grâce à des incitations de cette nature, on sera en mesure de réussir.

M. Patrick Ollier, rapporteur. C'est exactement ce qu'il faut faire !

M. Georges Chavanes. Certains prétendent que cette vision est utopique. C'est qu'ils n'ont pas l'expérience du terrain ! Sinon, ils sauraient que l'affaire est jouable. A

moins d'imaginer que je ne me sois trompé ! Mais, si tel était le cas, les dispositions en question ne coûteraient rien, puisqu'elles n'auraient eu aucun effet sur les entreprises.

L'expérience mérite donc d'être tentée. D'autant que nous sommes nombreux, dans cet hémicycle, à savoir que cela marche.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, essayons ! Cela coûtera beaucoup moins cher que le chômage.

Si nous réussissions à multiplier les implantations d'ateliers artisanaux « à frais généraux nuls », dont les structures seraient très légères, avec un seul contremaître, où chacun facturerait quotidiennement son travail, où l'ambiance sociale serait excellente, la productivité aussi et l'absentéisme quasi nul, une situation économique nouvelle serait créée. C'est aujourd'hui la seule solution ! Nous n'arriverons à rien autrement.

J'entendais tout à l'heure l'un des intervenants expliquer que nos écoles fermaient parce qu'il n'y avait plus d'enfants. Il est bien évident qu'on ne peut maintenir des écoles pour trois enfants ! Le seul moyen d'éviter qu'elles ne ferment, c'est d'amener des gens !

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. Georges Chavanes. Chaque fois qu'on a créé un atelier dans un de ces cantons, c'est par centaines que des gens ont fait acte de candidature pour revenir au pays. Le slogan « Vive le travail au pays ! » n'a jamais été aussi efficace.

Monsieur le ministre, les lois du marché, je le répète, ne suffisent pas ; il faut prévoir des mesures d'accompagnement.

Je souhaite que le Gouvernement soutienne l'amendement que j'ai déposé à l'article 19. Son adoption permettrait une véritable évolution de la situation. Alors, en effet, les délocalisations se feraient en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Bailigand. C'est un message qu'il faut faire passer, monsieur le ministre !

M. Patrick Ollier, rapporteur. On va l'y aider !

M. le président. La parole est à M. Alain Marieix.

M. Alain Marieix. Mesdames, messieurs, au terme d'un débat d'une ampleur sans précédent, qu'il a eu le mérite et le courage d'engager et d'animer, le Gouvernement vient de déposer son projet sur le développement du territoire.

Dans les régions les plus directement concernées par cette grande affaire nationale et où l'aménagement du territoire, depuis une douzaine d'années, ne reposait plus paradoxalement, que sur les plans et les fonds structurels de Bruxelles, l'espoir est enfin revenu. D'ailleurs, monsieur le ministre, la population et les élus de ces régions vous savent gré, avant même l'examen et le vote des dispositions nouvelles et conséquentes contenues dans votre texte, d'avoir su prendre rapidement les mesures conservatoires indispensables et urgentes qui s'imposaient.

Aujourd'hui, ils attendent davantage. Mais, d'une façon générale, ce projet de loi répond largement à leurs aspirations.

C'est aussi le mérite du Gouvernement d'avoir proposer de façon aussi rapide de légiférer dans un domaine aussi complexe, même s'il est vrai que le volet le plus difficile, celui de la réforme de la fiscalité locale, a été mis pour le moment entre parenthèses.

Je veux cependant, monsieur le ministre, appeler votre attention sur l'avenir d'une partie essentielle du territoire national, qui représente le septième de sa superficie - je veux parler du Massif central.

Avec une trentaine de mes collègues, de tous horizons politiques, nous venons de constituer un groupe Massif central coprésidé par M. Jean Briane, député de l'Aveyron, et moi-même.

Par sa géographie, son histoire et sa culture, le Massif central se différencie des autres parties du territoire national. Il en est le cœur. Et pourtant, il n'existe pas administrativement, ni, semble-t-il, dans les projets de grands espaces interrégionaux préconisés par la DATAR.

Le Massif central n'existe pas administrativement puisqu'il regroupe quatre régions : le Limousin, l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Si les départements composant le Limousin et l'Auvergne sont parties prenantes intégrales du Massif, les départements voisins, l'Aveyron et le Tarn, pour Midi-Pyrénées, la Lozère et le nord du Gard, ainsi que le nord de l'Hérault, pour le Languedoc-Roussillon, sont tiraillés entre leur appartenance historique, culturelle et économique au Massif central et leur intégration administrative à deux grandes régions méridionales, et ils ont le sentiment d'être des « laissés-pour-compte » de leur développement.

Le Massif central est donc un espace traversé par des lignes de fracture qui mettent en péril la cohésion nationale et où existent des zones homogènes qui, parce qu'à cheval sur plusieurs régions, sont des culs-de-sac du développement.

La solidarité forte que le Massif central offre en la matière est une capacité accrue de traitement de ces disparités dans une approche renouvelée du partenariat et de la coopération entre les collectivités concernées : régions, départements et communes. C'est d'ailleurs un des objectifs de la loi « montagne » à travers, notamment, l'organisation des comités du Massif.

En tant que « château d'eau » de la France, en tant que dépositaire d'une part importante du patrimoine rural de la France, le Massif central est, à certains égards, « un bien commun » de la nation.

L'offre de solidarité que fait le Massif central en la matière est de gérer les différentes ressources rares dont il dispose dans une « approche de développement durable ».

Mais, pour ce faire, nous comptons sur l'aide de l'Etat.

Et d'abord sur la décision de remettre en place un plan spécifique à dix ans pour le développement et l'aménagement du Massif central, un plan de type « charte de développement ».

Un plan, parce qu'un tel projet implique une cohérence accrue dans l'intervention publique, un besoin de durée, qui est évident, et une marque de confiance de l'Etat envers une telle entité géographique.

Un plan, parce que celui de 1975, sur lequel sont encore fondées les principales stratégies actuelles, doit, à l'évidence, être révisé, notamment pour prendre en compte les enjeux liés à la construction européenne.

Sans vouloir décliner dans le détail les mesures qu'une telle planification doit comporter, soulignons cependant qu'elles pourraient être de trois types.

Premièrement, des mesures nationales, déjà largement retenues dans votre projet de loi : fiscalité adaptée, péréquation nationale, reconnaissance de la pluriactivité, incitation à la coopération intercommunale, etc.

Deuxièmement, des mesures spécifiques au Massif central, qui ont été largement évoquées dans les propositions du Comité du Massif - propositions qui vous ont été transmises, monsieur le ministre.

Troisièmement, des mesures visant à l'amélioration de l'efficacité de l'intervention publique en faveur du développement de ces zones défavorisées.

Enfin - et c'est le point capital - le Massif central n'est pas reconnu comme un périmètre d'action prioritaire de la politique nationale de l'aménagement du territoire, ce qui est en contradiction avec la valorisation des acquis du plan Massif central de 1975 et peu cohérent avec les choix déjà faits.

Reconnaissance de son existence en tant qu'entité à part entière de l'aménagement du territoire national, plan spécifique de dix ans pour impulser une nouvelle dynamique de développement et coordonner l'intervention publique : telles sont, monsieur le ministre, les aspirations du Massif central.

Elles sont, nous semble-t-il, parfaitement compatibles avec les orientations du Gouvernement et avec la philosophie de votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Rispat.

M. Yves Rispat. Permettez-moi tout d'abord, monsieur le ministre, de vous remercier d'avoir eu l'audace et la volonté d'initier, avec M. le ministre d'Etat, ce débat fondamental sur l'aménagement du territoire, attendu de tous les acteurs du monde rural.

Ce débat est, avec celui sur la bioéthique, le grand débat de cette législature.

Maire d'une commune rurale depuis quelque trente ans, aujourd'hui, président du conseil général du Gers - département le plus rural et le plus agricole de France, puisque plus de 30 p. 100 de sa population active est agricole - je souhaite que le grand dessein que vous poursuivez puisse être concrètement réalisé, parce qu'il faut revitaliser d'urgence le milieu rural et ne jamais oublier que la France rurale est, au même titre que la France maritime, le reflet de l'identité profonde de notre pays.

Deux vocations ont, en effet, marqué longtemps notre identité et notre politique : la vocation paysanne et la vocation maritime.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, monsieur le ministre, je tiens à vous faire part de mes souhaits pour les départements de notre nature, en rappelant combien nos zones rurales vont être touchées par la nouvelle restructuration agricole entraînée par la signature des accords du GATT.

Il faut engager un transfert plus équitable des ressources fiscales vers les zones rurales, en fixant le principe d'une dotation globale de fonctionnement identique par habitant, que ce soit en milieu rural ou urbain, comme chez nos partenaires européens - l'Allemagne, par exemple, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, où ce principe est inscrit dans la loi fondamentale.

Il faut faire en sorte que les départements ruraux dont la moyenne de population est inférieure à trente habitants au kilomètre carré soient déclarés en zones spécifiques, comme c'est d'ailleurs le cas en Irlande, au Portugal et en Grèce.

Par ailleurs, il ne peut y avoir de politique d'aménagement du territoire réussie sans la participation des organismes bancaires, notamment du Crédit agricole, qui détient 90 p. 100 des créances du monde rural, afin de

dégager des moyens financiers appropriés et d'aboutir au réaménagement de l'ensemble des dettes, non seulement des agriculteurs, mais aussi des artisans, des commerçants, et des PME-PMI qui y vivent.

En effet, les avantages consentis par l'Etat depuis des années à cet organisme bancaire - avantages fiscaux, monopole des prêts bonifiés, dépôts des notaires - n'en font pas une banque ordinaire et imposent à ce dernier d'offrir un financement privilégié à ceux qui ont contribué à sa prospérité et de proposer des solutions aux problèmes de l'endettement, sans attendre que l'Etat en supporte seul la charge.

La politique de développement du territoire ne peut se déclinier, en effet, qu'avec la volonté clairement affichée de s'attaquer résolument au problème de l'endettement en milieu rural.

Pour préserver notre héritage rural, pour maintenir en état nos lieux de mémoire culturel et cultuel, pour promouvoir notre identité locale et mieux faire respirer la richesse de nos terroirs, il faudrait également, monsieur le ministre, amender la loi Malraux, instituée en 1962, et étendre les secteurs sauvegardés en faveur des plus beaux villages de France,...

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Yves Rispat. ... afin que puissent être rénovés, aidés, préservés et réhabilités les éléments de patrimoine les plus remarquables de nos communes rurales au même titre qu'en milieu urbain.

Une référence à Malraux serait une excellente liaison avec la loi de développement du territoire.

M. Alain Marloix. Vous avez raison !

M. Yves Rispat. Monsieur le ministre d'Etat, soyons fidèles à notre histoire et à notre géographie, et déclinons, dans le respect du passé, mais en sollicitant l'avenir, un patriotisme de nos valeurs fondamentales, qui, n'en déplaise aux technocrates friands des mécanismes glaciaux de l'économie mondiale, a plus que jamais sa place dans cette Europe qu'on s'acharne à construire sans tenir compte de la seule philosophie qui vaille : celle des terroirs. Mais vous l'avez corrigée, en parlant, vous, de « pays ».

La déclinaison de ces valeurs entraînera tout naturellement la réactivation de tous les métiers artisanaux et assurera la diversification de la politique touristique en lui donnant une autre dimension.

L'aménagement du territoire doit être, certes, économique et social. Il doit être aussi philosophique et affectif, parce qu'il doit prendre en compte un patrimoine qui nous est, à tous, commun et qui constitue la mémoire de la nation et notre raison de croire et d'espérer.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Yves Rispat. Aujourd'hui, la nouvelle loi de développement du territoire doit permettre de nous aider à préserver l'unité de la République, et surtout d'aider une trentaine de départements ruraux menacés - menacés par une des erreurs des lois de décentralisation, qui ont enrichi les départements riches et appauvri les départements pauvres.

Oui ! monsieur le ministre d'Etat - et vous l'avez fort bien compris - le développement du territoire est un impératif pour la France urbaine comme pour la France des terroirs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. André Rossi.

M. André Rossi. Monsieur le ministre d'Etat, je reviendrai sur un problème dont je vous ai saisi le 19 mai dernier. Je vous confirme en mon nom personnel mais aussi en celui de tous les élus concernés, unanimes, toutes tendances confondues, notre désaccord, pour ne pas dire notre indignation, devant la façon dont les services de la DATAR traitent - ou plus exactement maltraitent - l'ensemble du département de l'Aisne, en particulier sa partie sud.

Dans son désir de réduire notre destin à celui d'une zone de détente pour les habitants de la région parisienne, sans vie économique et sans avenir, cette administration a été jusqu'à faire disparaître, dans sa carte de Picardie, les atouts dont nous disposons déjà, comme le chemin de fer Paris-Strasbourg, l'autoroute A4, pourtant en fonction depuis vingt ans, et nos zones industrielles. La ville de Château-Thierry et celle de Villers-Cotterêts ont disparu, celle de Soissons est à peine mentionnée.

Pour cet ensemble de 180 000 habitants, un seul avenir prévu : celui de zone dortoir de la région parisienne.

Le mouvement était déjà commencé. Nos voisins de Seine-et-Marne souhaitent et c'est leur droit, attirer des entreprises nouvelles, ce qui permettra de collecter la taxe professionnelle correspondante et de développer le logement des cadres. A nous d'accueillir les populations plus fragiles, avec tous les problèmes sociaux qu'elles posent aux municipalités des petits villages.

Nous espérons que la DATAR allait nous aider à renverser la tendance et que la moitié sud de l'Aisne pourrait jouer un rôle économique harmonieux entre la région parisienne et la région reimoise, créant des emplois et ne servant pas de déversoir aux excédents de population de l'Île-de-France.

Or c'est tout le contraire que cette administration nous propose.

Vous comprendrez, monsieur le ministre d'Etat, que nous ne puissions pas admettre cette condamnation sans appel d'une région où les élus font des efforts considérables d'équipement. Ainsi le conseil général vient-il d'acheter soixante hectares près de Château-Thierry pour en faire une zone économique dont profitera toute la région. Et c'est le moment qu'on choisit pour faire de celle-ci un prolongement de la banlieue parisienne !

Comme je vous l'avais déjà écrit au mois de mai dernier, je vous demande de faire revoir intégralement le rapport d'étape qui concerne nos deux arrondissements, lesquels appartiennent d'ailleurs plus à l'Île-de-France et à la Champagne qu'à la Picardie. Ainsi pourront-ils retrouver un destin de dynamisme et d'espoir, et non plus servir de zone de rebut territorial qui ressemblerait à une réserve d'Indiens.

Je compte sur vous, monsieur le ministre d'Etat, pour me donner avant la fin de ce débat des apaisements à cet égard. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce qui est fait n'étant plus à faire, je donnerai tout de suite à M. Rossi les apaisements qu'il souhaite.

Le rapport d'étape, comme son nom l'indique, n'était qu'un rapport, une étude. Monsieur Rossi, vous savez mieux que moi les efforts qui sont consentis dans le département de l'Aisne et dans l'ensemble de la région

pour empêcher qu'ils ne deviennent, conformément à une tendance naturelle, une banlieue supplémentaire, un peu éloignée de Paris, et pour inverser les flux.

D'ailleurs, le contrat qui a été signé par les huit régions du bassin parisien, dont la région Ile-de-France, a bien pour objet de permettre un développement harmonieux de toutes ces régions. C'est la première fois qu'on a vu l'Ile-de-France accepter d'investir dans d'autres régions afin de faciliter leur développement et de contrecarrer l'évolution actuelle. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

Je rappelle également que j'ai donné mon accord à la commission spéciale pour que le schéma national fasse l'objet d'une concertation étroite avec les régions et les départements. Ainsi, aucune décision ne sera prise quant à l'avenir de votre département ou de votre région sans que vous y soyez étroitement associés.

Je vous confirme par ailleurs que le souhait du Gouvernement est de voir se développer cette région - elle ne peut pas être totalement autonome, certes, car elle a des liens avec les autres régions - qui doit conserver sa personnalité et voir ses activités économiques prospérer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe ds Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. André Rossi. Vous m'avez rassuré, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. M. Balligand aurait pu applaudir !

M. Jean-Pierre Balligand. Je me suis retenu, monsieur le ministre d'Etat ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons tenu le projet pour ce que vous vouliez qu'il fût, pour ce qu'il devait être, c'est-à-dire une loi d'orientation, ce qui excluait, aussi bien de votre part que de la nôtre, les improvisations normatives.

Sur l'inspiration de ce texte, fondé sur des convictions fortes et sur des fidélités qui ne le sont pas moins, l'accord est large. Chacun mesure les risques - vous l'avez admirablement dit - que court aujourd'hui l'unité de la nation.

Nous sommes également conscients que cet effort sera de longue haleine ; il dépassera, bien sûr, l'horizon que la loi envisage. La commission spéciale a fait siens l'esprit et les objectifs de ce texte ; elle n'en a pas, me semble-t-il, bouleversé le dispositif, et n'a pas cherché, ce qui aurait été au-delà du raisonnable, à bousculer les échéances.

Je répète que votre projet ne met pas en péril, si peu que ce soit, la déconcentration, qui a été pour l'essentiel une réussite. Elle le serait encore plus si elle était conduite à maturité et si elle avait impliqué plus tôt cette déconcentration parallèle, à peine ébauchée, pour laquelle le projet propose de très importantes avancées.

On entend parfois parler d'un « retour de l'Etat », sur le mode péjoratif, comme si la France pouvait exister autrement que dans l'adéquation entre le peuple, la nation et de l'état. Cela a été la constante recherche du général de Gaulle, et d'abord à travers nos institutions. L'affaiblissement de l'Etat n'a jamais conduit dans notre histoire au renforcement de la France et ne la renforcera jamais ; mais il pourrait conduire à affaiblir encore ses territoires en péril.

Nous sommes bien d'accord : il incombe à l'Etat d'établir les schémas majeurs et les directives d'aménagement, ainsi que d'assurer le contrôle de l'évolution des entreprises publiques.

Mais il serait très souhaitable, pour ne pas dire urgent, de parfaire la décentralisation. Le consensus, vous le savez, s'est fait sur le gâchis de l'embrication des compétences et de l'anarchie des financements croisés, qui sont sans doute les obstacles majeurs à des partenariats clairs entre l'Etat et les collectivités territoriales, et entre ces collectivités elles-mêmes.

L'idée de dépasser les cadres territoriaux, qui n'ont pas ou n'ont plus une vocation d'aménagement, est une idée forte. La conception moderne de bassins de vie, celle des pays, qui remonte aux racines de notre histoire, s'accorde avec votre volonté de favoriser la naissance de vrais espaces de vie et de solidarité réunis par des initiatives et des projets collectifs.

Mais il faudra veiller à ne pas verser du vin nouveau dans de vieilles outres et à ne pas confondre les espaces nés de la volonté de vivre ensemble et les découpages administratifs.

M. Claude-Gérard Marcus. Très bien !

M. Robert Poujade. L'intercommunalité est et sera diverse si on la veut réaliste et volontaire.

M. François Sauvadet. Tout à fait !

M. Robert Poujade. Vous avez parfois eu le sentiment, monsieur le ministre d'Etat, que les grandes villes, ou celles qu'on prétend telles, craignaient vos projets. Non ! Elles craignaient surtout qu'on méconnaisse la réalité de leur situation et de leurs problèmes. Celui qui vous parle a été président, pendant de longues années, du conseil général d'un département de plus 700 communes, parfois fort petites. Pourquoi évoque-t-on si rarement l'effort de péréquation entrepris depuis longtemps par nos grandes villes de province en faveur des territoires ruraux, malgré le poids si lourd des charges de centralité qu'elles assument ?

Nos collègues ont, pour la plupart, regretté la faible place de la ville dans les dispositions de la loi. Je le regrette moins qu'eux quand je mesure ce qu'ont pu coûter aux villes les approches hâtives et parcelaires de leurs problèmes : réduction de la ville aux banlieues, ignorance de la localisation du logement social de fait. Je crois qu'il faudrait y réfléchir ensemble dans la foulée de l'examen de ce projet ; c'est d'ailleurs votre propos.

Puis-je espérer - cela ne dépend pas uniquement de vous, mais cela dépend un peu de vous - que les lois de finances à venir ne rendent pas plus précaire encore l'établissement de la programmation pluriannuelle de nos villes, si petites pour la plupart au regard de l'armature urbaine de nos voisins ?

Certes, tout le monde veut la péréquation. Ce terme signifie initialement « répartition des charges au prorata des possibilités des contribuables ». Vaste et séduisant programme qui - comme vous l'avez d'ailleurs fort bien dit, non sans quelque ironie - s'il était réalisé tout à fait dans cet esprit pourrait éteindre les enthousiasmes ! *(Sourires.)* En fait, cette formule évoque plus souvent dans les esprits l'idée d'un transfert dont on est toujours bénéficiaire et jamais contribuable.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Très bien !

M. Robert Poujade. Et cela peut expliquer que des esprits très éminents, tels le commissaire général au Plan ou l'un des plus brillants prédécesseurs de M. Paillet,

aient émis des réserves surprenantes à l'égard d'un mot qui n'est pas toujours synonyme d'équité ou de dynamisme. La notion d'égalité des chances, si porteuse d'espérance, nous conduira plus sûrement sur le chemin des vraies solidarités.

Monsieur le ministre d'Etat, pour des raisons que vous voyez, j'ai abrégé considérablement mon propos, et chacun s'en félicitera (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Baligand. Non.

M. Robert Pujade. Cette loi d'orientation, que vous avez accepté de voir discuter dans un esprit d'ouverture et de dialogue, est à beaucoup d'égards novatrice. Elle doit conduire à des synergies nouvelles entre l'Etat et les collectivités territoriales, au refus de la résignation à la fatalité. C'est extrêmement important car cette résignation marque toujours l'amorce du déclin des démocraties.

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. Robert Pujade. Ecartez donc quelques petites inquiétudes, parfois légitimes, et acceptez quelques suggestions constructives ; ainsi, nous donnerons ensemble, à travers ce texte et ceux qu'il inspirera, l'élan à une grande espérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Pujade, dans votre concision déclarée, n'y avait-il pas quelque coquetterie d'orateur ? (*Sourires.*)

La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les minutes m'étant comptées, je serai concis et, je l'espère, convaincant.

Le débat national sur l'aménagement du territoire que le Gouvernement a eu le courage d'impulser part d'un constat simple et fort : les déséquilibres sociaux et territoriaux se creusent dans notre pays mais ils ne sont pas toujours là où l'on croit. Ils se creusent au sein même des grandes agglomérations urbaines, mais ils se creusent souvent entre les villes, par exemple entre les métropoles et les petites villes et villes moyennes ; ils se creusent au sein même des régions, entre les zones rurales prospères, qui sont souvent des zones périurbaines, et les espaces ruraux en déclin.

Le Gouvernement l'a dit clairement, ces évolutions ne doivent pas être acceptées comme une fatalité car il n'y a pas de fatalité ou de malédiction française à l'accroissement permanent des inégalités territoriales, qui sont aussi des inégalités sociales.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Adrien Zeller. Il suffit de regarder autour de nous : en Suisse ou en Autriche, par exemple, les zones rurales dans leur ensemble se développent aussi rapidement, voire plus rapidement, que les zones urbaines, et la cohésion territoriale a pu y être maintenue.

Mais, avant d'être une question de législation et de droit, l'action pour un aménagement équilibré du territoire est d'abord une question d'état d'esprit, de sensibilité, de conviction, de vigilance, bref, de volonté politique.

Si nous ne parvenons pas à toujours prendre en compte la préoccupation d'équilibre, d'aménagement du territoire, d'égalité des chances dans toutes les décisions concernant l'organisation des pouvoirs publics, du système et des infrastructures de transports, du système universitaire ou de formation, du système sanitaire, des services d'animation économique de l'administration - de l'Etat ou des grandes collectivités territoriales - et nous ne rétablirions pas les équilibres et l'égalité des chances.

Ainsi, selon que le TGV est ou non conçu et articulé avec le reste du réseau, il peut accroître la cohésion territoriale ou, au contraire, contribuer à accroître la congestion urbaine et déséquilibres internes aux régions.

Autre exemple : le système universitaire. Selon les cas, il peut contribuer à diffuser l'intelligence ou, au contraire, à la concentrer et à accroître les déséquilibres. Bref, la dimension territoriale doit devenir une dimension essentielle de la décision politique.

Je ferai quelques propositions concrètes, qui sont aussi des réflexions.

Il me semble d'abord que la suite logique de ce projet de loi consiste à modifier le mode de scrutin des élections régionales, qui doit intégrer la dimension territoriale. C'est peut-être la première des lois qu'il nous faudra changer, afin que les régions aient à nouveau la préoccupation de l'aménagement du territoire.

Deuxième proposition : même si on ne peut pas toucher à l'ensemble de la redistribution des compétences, il faut réaffirmer avec force la responsabilité des régions dans le développement et l'aménagement du territoire ; ce n'est pas pour elles une responsabilité exclusive, mais elle doit être prédominante.

Troisième proposition : il est indispensable de créer, au niveau de chaque région, et pas seulement au niveau national, un lieu unique de réflexion, d'analyse et de prévision pour tout ce qui concerne l'évolution des territoires de la région. Gouverner, c'est prévoir. Les régions ont perdu l'habitude de réfléchir à ce que deviennent les différentes parties qui les composent.

Quatrièmement, le mouvement de délocalisation et de relocalisation des activités de services doit concerner non seulement les relations Paris-province, mais aussi les régions elles-mêmes. Nous l'avons souvent dit : s'il n'y a pas une répartition plus judicieuse des activités tertiaires publiques, parapubliques et privées, on ne peut espérer enrayer le déclin des sous-préfectures, des bourgs-centres, bref, de toutes les zones qui sont loin des grandes aires métropolitaines.

Cinquièmement, la notion de pays - j'aurais préféré celle de bassin d'aménagement - correspond à la réalité actuelle, notamment en ce qui concerne l'emploi et la formation, l'animation économique, l'insertion sociale et l'orientation des jeunes ; je me réjouis qu'elle ait été retenue. C'est à ce niveau qu'il faut mettre en place, en liaison avec les sous-préfets, non pas une nouvelle collectivité mais de véritables agences ou missions d'animation et de développement ; il est impensable que toutes les technostuctures soient concentrées dans les métropoles.

En conclusion, je n'ai pas besoin de dire que j'adhère à la démarche légitime du Gouvernement. Comme il s'agit davantage de l'ouverture d'un grand chantier, de longue haleine, que d'une simple discussion autour d'une loi d'orientation importante, j'estime que nous devons, aujourd'hui et demain, être particulièrement vigilants pour que l'action engagée transcende les prochaines échéances électorales et les péripéties qui peuvent les marquer, et se prolonge au-delà ; il y va de la cohésion de la société française tout entière, c'est-à-dire du destin même de notre pays.

Bonne chance à la France rééquilibrée et à ce grand dessein, utile à tous les Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, jeune étudiant breton dans les années 70, j'ai été le témoin passionné du grand mouvement d'aménagement du territoire de l'époque. La DATAR, le plan routier breton, le développement de l'électronique dans le Trégor, la révolution de notre agriculture signifiaient pour la population de notre région, et pour la jeunesse en particulier, quelque chose de fort.

Le discours du général de Gaulle à Quimper, l'action d'Olivier Guichard, l'entregent de Raymond Marcellin nous permettraient d'associer des noms et des visages à un acte politique majeur qui, parfois, prenait pour nous les allures d'une épopée.

Les jeunes Bretons de l'époque, paysans, ouvriers, étudiants, avaient l'intime conviction que la réussite de cette politique était la condition pour leur permettre d'éviter l'exode vers Montparnasse, vers Paris, la condition pour leur permettre de vivre et de travailler au pays.

Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous nous proposez de renouer avec cette ambition. Bien sûr, nous sommes ouï avec enthousiasme. Je suis de ceux qui pensent que votre texte est un grand texte et un texte nécessaire car, après l'épopée de la fin des années 60 et du début des années 70, nous sommes entrés, à partir du milieu des années 70, dans une phase autrement moins favorable à l'aménagement du territoire.

La crise économique a bon dos. D'autres phénomènes expliquent la décadence de la notion et de la pratique de l'aménagement du territoire. J'attribuerai cette décadence à un certain libéralisme économique, qui aboutissait, et aboutirait, à nier et la nation et la cohésion nationale ; au socialisme qui, à force d'investir l'Etat dans des domaines où il n'a rien à faire, l'a éloigné de ses vraies responsabilités, au premier rang desquelles figure l'équilibre des territoires ; à la crise démographique de notre pays, qui s'est traduite sur l'ensemble du territoire, mais tout particulièrement dans notre monde rural, où le déclin a été comparable à celui de la guerre de 1914-1918 ; au centralisme culturel, enfin, à celui des grands travaux, qui, à force de privilégier la capitale, a abouti à nier la France romane, la France gothique, la France romantique, la France provinciale.

La conjonction de ces divers phénomènes a laissé peu de place à l'aménagement du territoire.

Un autre mouvement a caractérisé les années 80 : la décentralisation. La décentralisation et l'aménagement du territoire peuvent se concilier, mais ne nous dissimulons pas la complexité de leurs rapports !

Décentralisation veut dire liberté pour les collectivités. Aménagement du territoire signifie égalité pour les espaces. La conjonction de ces deux principes - liberté et égalité - inscrite dans la devise de notre République n'est pas plus évidente pour les territoires que pour les citoyens. Aujourd'hui, la priorité doit être donnée à l'harmonie des territoires, ce qui implique un nouvel engagement de l'Etat.

C'est parce que je suis un élu de province, d'une province appauvrie, éloignée des grands centres européens, que j'ai besoin de l'Etat. L'Etat républicain est le recours des plus faibles, des plus petits. Dans notre histoire, le recul de l'Etat s'est toujours traduit par la montée des injustices.

Ne nous dissimulons pas que, sur bien des sujets, en particulier pour ce qui concerne le monde rural, la réalité du pouvoir appartient aux conseils généraux ! Même si la majorité d'entre eux travaillent bien, cette situation n'est pas saine. L'Etat spectateur, l'Etat contrôleur de la légalité, l'Etat en est trop souvent réduit à n'être qu'un

contre-pouvoir. Cela ne peut durer. Nous devons opter pour une politique volontariste, et tel est bien le sens de votre texte !

Ce volontarisme doit s'exprimer dans la définition des priorités : les banlieues et le monde rural. L'Etat doit réinvestir le monde rural. De ce point de vue, votre idée de revoir la carte des arrondissements me séduit, monsieur le ministre d'Etat. Après en avoir parlé à de nombreux élus de ma circonscription, je vous présente la candidature du pays de Loudéac pour accueillir une sous-préfecture.

Il m'aurait semblé judicieux que vous affirmiez aussi les grandes priorités géographiques. Pour être plus précis, je dirai que ma crainte est que la pente naturelle de la construction européenne en particulier ne favorise essentiellement la France du Nord, de l'Est, de l'axe Rhin-Rhône, une France lotharingienne, et qu'en revanche la France atlantique ou la France méditerranéenne ne soient les grandes oubliées. Je constate d'ailleurs, avec regret, que, des onze grands projets européens récemment définis, pas un seul ne concerne la France atlantique.

Il nous faut donc une politique plus volontariste. Mais volontarisme ne veut pas dire imprudence. J'approuve votre circonspection en matière fiscale car une réforme fiscale précipitée, même inspirée par d'excellents principes, risquait d'échouer et, plus grave, de compromettre l'idée même d'aménagement du territoire.

Le volontarisme doit s'exprimer dans la gestion de nos services publics. La Poste, par exemple, doit se souvenir, même si elle est une entreprise, qu'elle est d'abord un service public qui doit irriguer l'ensemble du territoire. En matière sanitaire aussi, nous devons veiller jalousement à garder nos structures de proximité, nos services d'urgence et nos maternités.

Je proposerai quant à moi des amendements très volontaristes, sur lesquels je reviendrai lors de la discussion des articles.

Si je peux me permettre une remarque, monsieur le ministre d'Etat, j'ajouterai qu'une dimension aurait dû être plus présente dans votre texte : la dimension institutionnelle. Certes, l'institutionnel n'est pas tout, mais reconnaissons que la décentralisation s'est imposée car l'habileté de Gaston Defferre avait été, dès 1982, de créer l'irréparable en commençant par la réforme institutionnelle. Je suis de ceux qui pensent que l'on aurait pu s'engager davantage dans ce sens.

Ainsi, aurait dû être posée la question du cumul des mandats.

Le texte de 1985 constituait à l'évidence une avancée...

M. Laurant Dominati. C'est vrai !

M. Marc Le Fur. ... mais des évolutions sont encore possibles.

Les fonctions de responsable d'exécutif, de président de région, de président de département, de maire de grande ville sont, à l'évidence, des fonctions à plein temps. Je défendrai un amendement prévoyant que ces fonctions majeures, et qui le sont plus encore depuis les lois de décentralisation, ne sont plus cumulables avec un autre mandat politique. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassembler pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Une telle disposition présenterait de multiples avantages.

Les responsables des exécutifs locaux redeviendraient des résidents et, de ce fait même, la dérive technocratique que l'on sent poindre dans les régions, les départements et les grandes villes, serait contenue et les administrations seraient reprises en main par les élus, seuls dépositaires de la légitimité.

Les préfets de région et de département cesseraient d'être court-circuités dans leurs colloques singuliers et complexes avec les responsables de ces exécutifs.

Enfin, notre assemblée elle-même cesserait d'être le champ clos de querelles entre échelons de collectivités locales.

Monsieur le ministre d'Etat, je crois en ce texte et j'ai la conviction que nos travaux peuvent encore l'améliorer. J'ai confiance en vous et en votre capacité à accepter un certain nombre de nos amendements.

Nous avons suscité un espoir, une attente. Nous pouvons enclencher, grâce à ce texte, la dynamique de réforme que notre pays attend. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre d'Etat, on ne peut que vous féliciter d'avoir, avec votre équipe, voulu donner une vie nouvelle à cette politique de l'aménagement du territoire qui a été inaugurée en 1962, il y a trente-deux ans, par le général de Gaulle et son Premier ministre, Georges Pompidou. Cette politique avait bien besoin de votre vigueur pour être revigorée.

On ne peut que vous féliciter aussi d'avoir élaboré, parmi toutes les lois qui ont été adoptées au cours des dix dernières années, « le » projet dont les effets se feront sentir le plus longtemps : vingt ans, jusqu'en l'an 2015.

Il faut enfin vous féliciter d'avoir introduit une innovation capitale : la notion de pays. Elle souligne avec raison une forte réalité, celle des bassins de vie, et l'insuffisance de certaines limites administratives comme le département ou l'arrondissement, qui donnent lieu à des moyennes trompeuses et à des statistiques fallacieuses.

Ce projet se préoccupe donc de se rapprocher des réalités.

L'audace, malheureusement, a tourné court. L'ensemble du texte est sous-tendu par un préjugé et même, permettez-moi de le dire, par une idée fautive : ou bien l'on est en Ile-de-France et l'on a toutes les chances, le développement se fait tout seul, ou bien l'on est en province et l'on est moins chanceux, et il faut donc une action énergique de la puissance publique pour compenser cette infériorité.

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. Alain Peyrefitte. Mais là, je crains que l'esprit de géométrie ne l'ait emporté sur l'esprit de finesse - qui vous caractérise pourtant, monsieur le ministre d'Etat.

Ce projet de loi est excellent quand il entend développer tout le territoire, quand il veut corriger, par une inégalité compensatrice de traitement, l'inégalité géographique, celle qui porte naturellement Toulouse ou Montpellier à se développer tout seuls pendant que l'Ariège ou la Lozère se désertifient.

Mais rien dans ce projet, dans son état actuel, n'apporte un remède à cette disgrâce de la géographie qui frappe les marches de l'Ile-de-France, singulièrement à l'est et au sud-est. Au contraire, ce texte, s'il n'est pas amendé, va aggraver cette disgrâce.

M. Laurent Dominati. Tout à fait !

M. Alain Peyrefitte. En effet, il confond la Petite couronne - par exemple le département des Hauts-de-Seine, qui vous est cher - laquelle bénéficie de la formidable expansion spontanée de l'agglomération parisienne, avec la Grande couronne, qui en bénéficie de moins en moins à mesure que l'on s'éloigne : la tache d'huile s'étend à partir de Paris par capillarité et s'arrête tout d'un coup. A plus forte raison, le texte néglige l'existence des marches lointaines de l'Ile-de-France qui sont au-delà de la Grande couronne et qui sont en outre pénalisées par la proximité immédiate de la province, à laquelle on apporte des aides spécifiques auxquelles la région parisienne n'a pas droit.

Ces marches subissent ainsi deux effets pervers : un éloignement égal ou supérieur à celui de la province, et la concurrence ruineuse des avantages accordés à la province toute voisine.

Bien plus, un industriel de l'agglomération parisienne qui veut « se desserrer » s'installera dans une zone industrielle située au plus à soixante ou soixante-dix kilomètres de Paris, ou bien ira carrément s'installer au-delà des limites de l'Ile-de-France pour bénéficier des aides consenties à la province et refusées à l'Ile-de-France. En tout cas, il n'ira pas s'installer à quatre-vingt-dix kilomètres dans l'« angle mort » où l'on cumule tous les inconvénients : il préférera aller dix kilomètres plus loin, dans les départements voisins. On voit même des entreprises, qui se trouvaient auparavant dans cette zone d'ombre, se délocaliser pour sortir de l'Ile-de-France. Ainsi, vingt-quatre entreprises seine-et-marnaises ont été délocalisées vers la province depuis l'an dernier.

Il y a là, monsieur le ministre d'Etat, et vous n'en douterez pas, une question importante qui commande une croissance harmonieuse pour une région où habite un Français sur cinq. Les bassins de vie de la périphérie, les petites villes des marches pouvaient être - elles pourraient l'être encore si vous donniez un petit coup de pouce - ... *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Laurent Dominati. C'est vrai !

M. Alain Peyrefitte. ... des points d'ancrage d'un développement local. En les négligeant, on se résigne à un développement de l'agglomération parisienne qui favorise exclusivement la Petite couronne, les villes nouvelles et les agglomérations irriguées par des autoroutes ou des trains rapides.

Clemenceau affirmait que la Révolution est un bloc. Je suis sûr, monsieur le ministre d'Etat, que vous n'affirmez pas que la région Ile-de-France en est un.

Le projet de loi traite de « la » spécificité de l'Ile-de-France. En fait, il faut parler « des » spécificités de l'Ile-de-France car il y a plusieurs spécificités franciliennes. Il n'y a pas une seule spécificité de la Seine-et-Marne, il y en a plusieurs et il en va même de l'Essonne et des Yvelines, où l'on trouve plusieurs bassins de vie.

Comme un beau croquis vaut mieux qu'un long discours, je voudrais, avant de conclure, et sans prétendre faire un cours de géographie, m'aider d'une carte. *(M. Peyrefitte montre à l'Assemblée une carte de la région Ile-de-France.)*

Un bon quart de l'Ile-de-France, au-delà de la ligne rouge qui, sur la carte, partant du nord-est de la Seine-et-Marne, passe au sud de l'Essonne et des Yvelines en reliant Coulommiers, Nangis, Montereau, Nemours et Rarabouillet présente toutes les caractéristiques de la province, mais supporte toutes les contraintes de la région Ile-de-France, ce qui a pour effet d'accroître le déséquilibre au lieu de le corriger.

Trois chiffres suffisent à mettre en évidence cet écart : d'après les dernières statistiques disponibles, le canton seine-et-marnais de Chelles, le plus près de Paris et qui fait déjà partie de l'agglomération parisienne, connaît un taux de chômage qui n'est que de 7,5 p. 100, le canton de Provins, le plus éloigné de Paris, déplore un taux de 14,5 p. 100, alors que le taux moyen de la Seine-et-Marne est de 11 p. 100. Mais la situation de la Seine-et-Marne, qui peut paraître privilégiée si on la rapporte à la moyenne nationale de 12,5 p. 100, est le résultat d'un trompe-l'œil puisque, de l'ouest à l'est de ce département on va du simple au double.

Le même quart du territoire francilien est mal desservi du point de vue des communications. A cet égard, je ne citerai que deux petites villes de populations comparables : Montargis, sous-préfecture du Loiret, en province ; Provins, sous-préfecture de Seine-et-Marne, en région parisienne. Je serai beau joueur : je ne prendrai pas l'exemple de Senlis, sous-préfecture de l'Oise, donc ville provinciale, située à quarante-cinq kilomètres de Paris, mais desservie par une autoroute, car ma démonstration serait vraiment trop facile.

Montargis et Provins sont respectivement à 110 et 90 kilomètres de Paris. Montargis est desservi par une ligne SNCF électrifiée ; trente trains par jour font la jonction avec Paris en une heure. Provins a moins de chance : la ligne SNCF, qui date du siècle dernier, n'est pas directe et n'est toujours pas électrifiée. De plus, seulement onze dessertes par jour permettent de se rendre à Paris, mais un changement de train porte la durée du trajet à une heure trente.

En voiture, il faut une heure pour parcourir les 110 kilomètres qui séparent Montargis de Paris, car l'autoroute est directe. Pour Provins, malgré un trafic important, il n'y a pas d'autoroute, la nationale n'a que deux voies, les agglomérations ne sont pas contournées, et parcourir les 90 kilomètres qui séparent cette ville de la capitale demande une heure et demie aux bonnes heures et trois heures aux heures de pointe.

Vous avez fort justement parlé hier après-midi d'« espace-temps ». En espace-temps, Lille et Le Mans sont beaucoup plus près de Paris - une heure suffit - que le quart de la région parisienne dont je parle.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne m'étendrai pas sur la fiscalité, qui obéit à deux règles différentes. Il y a deux poids et deux mesures, puisque des contributions particulières sont demandées aux entreprises, notamment pour les transports parisiens dont bénéficie l'agglomération parisienne, mais pas les marches éloignées.

Bref, puisqu'il faut conclure, je dirai que le dispositif proposé par ce projet est incomplet en l'état : il y manque ce coup de pouce qu'il faut donner aux marches « villes-trait d'union » et qui offrent toutes les infrastructures. Une ville-centre doit supporter seule le coût de sa piscine, de son gymnase, de sa salle des fêtes, de sa bibliothèque, de son tennis couvert et autres équipements, qui bénéficient pourtant aussi aux habitants des communes alentour. Ce n'est donc pas un hasard si le taux de fiscalité de cette ville-centre est supérieur à la moyenne partout en France. Or, les petites communes rurales qui l'entourent peuvent offrir des terrains d'activité à des prix dérisoires et demander une taxe professionnelle très faible.

Monsieur le ministre d'Etat, les marches de l'Île-de-France sont fragiles. Acceptez de donner instruction à la Délégation à l'aménagement du territoire pour qu'elle se penche sur le problème des marches, pour qu'elle imagine

et applique des procédures de compensation qui permettront aux bassins de vie périphériques de la région Île-de-France de ne pas connaître un sort injuste par rapport à celui dont bénéficient les bassins de vie limitrophes des régions voisines : Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre et Picardie. Acceptez d'amender dans ce sens votre texte comme vous seul pouvez le faire ! Mettez fin à une iniquité déjà ancienne mais qui est en train de devenir insupportable et que votre loi, si elle n'était pas corrigée, risquerait d'aggraver encore !

• **M. Marc Le Fur.** Très bien !

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans une de ses fables, La Fontaine imagine les membres du corps décidés à affamer l'estomac qu'ils accusent de prospérer à leurs dépens. L'ayant fait, ils se voient rapidement dépérir eux-mêmes.

La Fontaine conclut :

« Par ce moyen, les mutins virent
« Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux,
« A l'intérêt commun contribuait comme eux. »

C'est de la contribution de Paris et de la région Île-de-France à cet intérêt commun dont je voudrais parler.

J'ai entendu dire, depuis qu'a commencé ce grand débat sur l'aménagement du territoire, qu'il ne fallait surtout pas opposer Paris à la province, ou plutôt l'Île-de-France aux autres régions françaises.

M. Patrick Ollier, rapporteur de la commission spéciale. Exactement !

M. Laurent Dominati. Pourtant, et vous le comprenez peut-être un peu, je m'inquiète.

J'ai l'impression que le mythe de Paris et du désert français revient. Or j'ose dire qu'en aucun cas on ne saurait avoir une vision d'avenir de l'aménagement du territoire et du développement des territoires en se fondant sur des thèmes très anciens, je dirai même éculés. Depuis 1930, où sont nées les premières volontés d'aménagement du territoire, on entend toujours les mêmes plaintes, qui ne sont pas toujours en relation avec les schémas indiqués.

M. Julien Dray. Très juste !

M. Laurent Dominati. Quelle est donc la place de l'Île-de-France dans l'ensemble national et quelle est sa contribution à l'intérêt commun et à l'intérêt national ?

M. François Sauvadet. Elle est insuffisante !

M. Laurent Dominati. Premier constat : la démographie. On explique que Paris et l'Île-de-France attirent toute la population française. C'est faux, ou plutôt, si tel est le cas, il faudrait dire que le phénomène remonte à l'époque de Saint Louis. Paris était alors déjà la première ville d'Europe, avec Constantinople.

Mais sur une période plus récente, la région Île-de-France représentait, en 1960, à peu près la même proportion de population qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire un peu plus de 18 p. 100, 18,5 p. 100 pour être plus précis.

Depuis quinze ans, l'Île-de-France a perdu environ 40 000 habitants par an au profit de la province et Paris, à elle seule, en a perdu plus de 600 000 entre 1962 et 1992 ! L'augmentation de la population en Île-de-France ne résulte donc que de l'accroissement naturel et de l'immigration. Cessons de dire que les habitants se précipitent de la province vers Paris, puisque c'est l'inverse qui se produit !

Regardons maintenant les investissements. On explique que Paris et l'Île-de-France bénéficient des largesses de l'Etat. Mais la région capitale contribue pour plus de

41 p. 100 aux recettes fiscales de l'Etat et ne reçoit que 32 p. 100 des investissements publics. Le revenu brut, avant impôt, des gens qui habitent en Ile-de-France s'établit à 26,2 p. 100 du revenu national ; après impôt, cette proportion tombe à 22 p. 100, c'est-à-dire que chaque année il y a un transfert de 16 p. 100 des revenus des franciliens, soit 170 milliards de francs, au profit de la province. Telle est la contribution financière de la région capitale. C'est normal, c'est son rôle, mais que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas de solidarité nationale !

Quant aux solidarités des différentes collectivités locales entre elles, il faut rappeler que la ville de Paris, à elle seule, dans le cadre de la dotation de solidarité, supporte un prélèvement annuel de 1,2 milliard de francs par an. Le problème n'est donc pas de savoir si l'Etat favorise l'Ile-de-France au détriment des autres régions. Il est d'éviter qu'il fasse aux autres régions ce qu'il fait à Paris, car les régions n'auraient pas autant d'argent et de financements qu'aujourd'hui. En effet, l'Ile-de-France est la seule région où le financement des contrats de plan n'est pas assuré à parité par l'Etat et la région, puisque la répartition est de 30 p. 100 pour l'Etat et 70 p. 100 pour la région. Voilà la réalité. Cessons donc de dire le contraire !

C'est normal dit-on, et même heureusement qu'il en est ainsi, car tous les riches sont en Ile-de-France.

M. François Sauvadet. Pas tous, mais beaucoup !

M. Laurent Dominati. Pourtant, la carte des quartiers défavorisés montre qu'ils sont aussi en Ile-de-France. Et si les plus fortunés sont en Ile-de-France, les plus malheureux aussi. Dans les arrondissements centraux de Paris, pour une population de 107 000 habitants, il y a 4 000 sans-domicile fixe, c'est-à-dire l'équivalent d'une petite ville de province.

Quel doit être le rôle de Paris et de l'Ile-de-France dans la France en 2015 ? Ils devront jouer le rôle moteur de la France, qui a toujours été le leur, qu'ils soient les seuls à pouvoir jouer et que personne ne leur conteste. La région Ile-de-France n'est pas disproportionnée par rapport aux autres régions européennes. Elle n'est que la troisième région européenne. Et lorsqu'une taxe frappe Paris et sa région, ce n'est pas au profit de Montpellier ou de Lyon, mais au profit de Londres ou de Bruxelles, et demain de Berlin. Le rôle de Paris, demain, c'est d'être toujours la chance de la France dans la compétition économique mondiale.

L'aménagement du territoire se réalisera à partir des villes. On disait au Moyen Age déjà : « Il n'est de ville que Paris ».

Si l'on entend par « ville » le concept de « ville globale » des urbanistes d'aujourd'hui, alors, effectivement, il n'est de ville en France, et même peut-être en Europe, que Paris. Ce qu'il faudrait, c'est renforcer les villes pour qu'il y ait d'autres villes fortes en France sans pour autant pénaliser Paris et la région Ile-de-France.

Nous voulons tous faire en sorte que, dans la planète de demain, il y ait toujours une civilisation à la française, civilisation naturellement urbaine dans son origine - j'ose le dire - issue d'un art de vivre qui sera non seulement un bien-être, mais aussi un avantage considérable dans la compétition économique qui sera une compétition de qualité.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, si l'on devait faire l'histoire des relations entre Paris et l'Etat, ce serait simplement et toujours l'histoire de l'Etat contre Paris. Aussi formulerai-je quelques souhaits :

Que les politiques d'aménagement du territoire conçues à partir de ce texte de loi ne soient pas l'occasion d'illustrer encore cette histoire - je m'en remets à votre sagesse, vous qui êtes un élu francilien, personne ne l'oublie.

Que, sous le prétexte de juguler l'anarchie du marché, ne s'installe pas l'anarchie des réglementations, des impôts, des péréquations ;

Que, pour combattre l'inégalité de développement des territoires, on ne brime pas l'investissement économique dans la région capitale, et que, pour rappeler La Fontaine, « on n'affame pas l'estomac ».

Et si, au politique architecte, cher à certains, concepteur et planificateur, on préférerait le politique jardinier, qui laisse se développer la vie, en l'embellissant certes, mais sans avoir la prétention de s'y substituer ?

M. Yvon Jacob. Très bien !

M. Laurent Dominati. Je suis, vous l'avez compris, pour l'humilité du jardinier.

Monsieur le ministre d'Etat, M. Alain Peyrefitte a parlé de « coup de pouce ». Pour ma part, je parlerai de doigté. Mais comme nous savons que vous pouvez l'un et l'autre, nous vous faisons confiance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Et pour la rose, le jardinier est éternel !

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire justifie totalement, à mes yeux, la démarche ambitieuse qui a été la vôtre, monsieur le ministre d'Etat, et celle du Gouvernement.

Je ne dissimulerai pas la satisfaction qui est la mienne, en tant que représentant d'une circonscription dont un arrondissement perd à nouveau des habitants depuis deux décennies, malgré une situation géographique que l'on pourrait croire favorable, à mi-chemin entre Paris et Lyon. L'espoir va succéder à l'anxiété devant l'avenir, car votre projet permettra d'encourager ceux qui croient encore à une France forte et généreuse, capable de mettre en œuvre l'égalité des chances pour tous et dans tous ses territoires.

Je reprendrai rapidement les quatre thèmes qui me semblent essentiels : le renouveau de l'Etat dans son rôle d'arbitre, la volonté d'atténuer les écarts de ressources, l'appel à un nouveau dynamisme local à travers les « pays » et, enfin, la volonté de diffuser la création de richesses sur tout le territoire.

J'insisterai particulièrement sur ce dernier point, sur lequel, monsieur le ministre d'Etat, nous ne pouvons nous satisfaire véritablement du projet actuel.

Le pouvoir d'arbitrage de l'Etat fonde la politique de l'aménagement du territoire. Il s'exerce à partir du schéma national de développement et se décline ensuite grâce à une vraie collaboration avec les collectivités territoriales. Il s'exerce, bien entendu, par le choix des grandes infrastructures de communications et par les grands services publics, au premier rang desquels celui de l'éducation, beaucoup en ont parlé.

Le pouvoir d'arbitrage nécessaire s'exerce encore par la réduction des écarts de ressources entre les différents territoires, j'insiste sur ce point. Plusieurs avancées significatives nous sont proposées en la matière : création de nouveaux fonds pour hâter la réalisation des grands équipements ; forte péréquation des ressources financières

des collectivités locales, renforcée dans les zones qui connaissent les plus graves difficultés, tant urbaines que rurales; annonce, enfin, de la réforme de la fiscalité locale, à commencer par la taxe professionnelle, qui peut être un vecteur essentiel de la péréquation financière et de l'appui au développement des entreprises.

En outre, le projet traduit la volonté de faire vivre le milieu local, creuset de la démocratie et de la création d'entreprise, par le choix pertinent d'un petit territoire, le « pays », qui organisera son espace et ses fonctions mieux que les communes prises individuellement.

Je souscris volontiers aux initiatives contenues dans le projet. J'applaudis à la volonté de combiner le maillage des services publics au développement du territoire sans exclusive puisque vous avez dit, monsieur le ministre d'Etat, devant la commission spéciale, que tous les services publics étaient concernés, y compris les établissements publics hospitaliers.

J'ajouterai mais il n'y a pas de désaccord sur le fond, que le « pays » ne doit être le fruit que de la seule initiative de la démocratie locale, que ce n'est pas un nouvel échelon d'administration. Par conséquent, votre texte mérite certaines clarifications, parce que l'Etat doit se borner à y être le loyal partenaire des élus et des acteurs socio professionnels.

Enfin, mon dernier point concerne les moyens nouveaux offerts aux entreprises. Des capacités de développement existent. Il faut les exploiter et les encourager. Les moyens sont-ils à la hauteur des objectifs? Pas tout à fait.

Monsieur le ministre d'Etat, nous avons compris, à vous entendre, que le fonds d'aide aux entreprises serait à la fois plus ambitieux, plus décentralisé et plus souple, moins administratif et plus économique que dans le projet initial. C'est bien. Encore faudra-t-il que son montant reflète ces ambitions, notamment pour servir le développement des entreprises et pas seulement les créations. Il serait évidemment bien inapproprié de ne pas encourager l'extension des entreprises locales.

Vous proposez quelques éléments de fiscalité dérogatoire. C'est bien, mais il faut aller plus loin.

Je terminerai sur un sujet qui me tient à cœur: encourager les initiatives et les entreprises passe également par l'encouragement à la mobilité des entrepreneurs, de leurs salariés, des professions indépendantes, car « il n'y a de richesse que d'hommes ». La commission spéciale avait approuvé, vous le savez, une série d'amendements qui allaient dans ce sens, prenant en compte les surcharges dues aux problèmes de logement, au coût des études des enfants lorsque les établissements scolaires ou universitaires sont éloignés, encourageant les fonctionnaires à se remettre en question dans les secteurs les plus en difficulté ou les plus éloignés.

Monsieur le ministre d'Etat, ne rayez pas d'un trait de plume gouvernementale ces demandes légitimes. Ne refermez pas déjà les portes que vous avez tant contribué à ouvrir. Nous bataillerons sur ce sujet, à vos côtés, autant qu'il le faudra. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et au Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Remettre l'aménagement du territoire au goût du jour, en préciser le champ, les règles et les acteurs; donner des moyens à cette grande ambition, voilà, monsieur le ministre d'Etat, un dessein auquel nous adhérons complètement.

Aujourd'hui, nous est donc proposée un projet de loi qui répond en partie à ces objectifs, sur un aspect essentiel: le rôle de l'Etat, ses responsabilités et ses moyens dans la reconquête et le développement du territoire national.

Cependant, n'oubliant pas les responsabilités qui sont les miennes comme président de la commission d'aménagement du territoire du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, n'oubliant pas non plus les réflexions et les attentes exposées par notre région, comme par d'autres, dans le débat engagé ces derniers mois, je considère qu'il s'agit là d'une première étape, satisfaisante certes, mais qu'il manque ce texte dans le volet « collectivités ».

En effet, si la décentralisation a été quelquefois ressentie et dénoncée comme responsable en partie de l'affaiblissement de la politique d'aménagement du territoire, je voudrais affirmer ici que ce n'est pas par excès de décentralisation, mais plutôt par défaut de décentralisation. Le flou ressenti au niveau local dans l'exercice des responsabilités est très certainement dû aux effets pervers d'une décentralisation amorcée mais non achevée. Il est donc important qu'une deuxième loi puisse traiter de ce problème et clarifier nettement les compétences, les responsabilités et les moyens de chaque échelon institutionnel.

Pour ce faire, il n'est certainement pas nécessaire de déclarer ou de rallumer la guerre entre collectivités territoriales. Les responsables des départements et des régions, souvent également parlementaires, ont, monsieur le ministre d'Etat, trop le souci de l'intérêt national et de l'intérêt public pour s'engager dans un vain combat qui ne se ferait qu'au détriment de tous.

Toute clarification de compétences doit s'envisager dans la sérénité, en toute transparence et selon des principes de bon sens, tant il est clair qu'il existe bien des blocs de compétences naturelles pour ces différents niveaux institutionnels, en fonction de leur présence sur le terrain ou de leur dimension stratégique.

Je vous proposerai donc, monsieur le ministre d'Etat, d'organiser, en complément de la démarche actuelle, des « assises de la décentralisation » et de mettre en place un groupe de travail régions-départements, afin que soient clarifiées la répartition et la complémentarité des compétences, et que soit ainsi, et enfin, achevée, ou tout au moins poursuivie, l'œuvre entreprise en 1982.

Les élus locaux représentant la population, ainsi confirmés dans leurs fonctions, pourraient alors soutenir et conforter la démarche de l'Etat telle qu'elle est présentée aujourd'hui.

En effet, les problèmes de la Bretagne ne sont pas ceux du Centre ni de Provence-Alpes-Côte d'Azur; et je ne suis pas certain que le retour à la notion de « pays » soit suffisant pour répondre aux enjeux particuliers d'espaces plus vastes, et surtout d'espaces stratégiques, au niveau européen en particulier.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'enjeu essentiel réside dans un positionnement clair sur l'arc méditerranéen, et dans l'existence réelle de cet axe méditerranéen dans une Europe aujourd'hui attirée vers le Nord. Ce n'est que dans ce cadre que les importantes agglomérations de la côte méditerranéenne auront un rôle à jouer dans le développement de notre pays et pourront accéder à un nouveau développement économique.

Il serait de la plus grande importance qu'au niveau national soit identifiée et défendue une véritable politique méditerranéenne, et que le fer de lance de cette politique

soit la région provençale, région qui a, mais souvent seule, engagé depuis longtemps des actions fortes dans ce domaine.

Pour structurer cet arc méditerranéen, il est indispensable notamment de réaliser les infrastructures nécessaires.

M. Julien Dray. Elles destructurent le paysage !

M. Daniel Colin. Alors que la décision de prolonger le TGV jusqu'à Marseille est prise, alors que la décision de prolonger le TGV vers Montpellier est prise également, à partir d'Avignon, avec la perspective d'une continuation vers l'Espagne, rien n'est aujourd'hui prévu vers l'est, vers Toulon, Nice et l'Italie.

On a voulu faire arriver le train à grande vitesse en plein pays vairois, causant ainsi un préjudice naturel, sans que pour autant cette décision, du moins en apparence, présente une amélioration structurante pouvant sous-tendre un atout économique nouveau.

Il faudrait donc que cette infrastructure soit inscrite dans le schéma national d'aménagement du territoire et que ce dossier soit bien identifié comme indispensable au développement régional et à la structuration de l'arc méditerranéen allant de Madrid à Toulon.

Il s'agit bien sûr, monsieur le ministre d'Etat, d'un objectif régional qui doit devenir d'intérêt national. C'est un exemple parmi d'autres de la nécessité d'envisager le renouveau de la politique d'aménagement du territoire dans notre pays, et ce, je tiens à le dire, dans le cadre d'un partenariat clair et pertinent, d'un partenariat entre un Etat fort et des collectivités adultes et responsables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Plusieurs orateurs sont intervenus ce matin pour souligner la nécessité d'une clarification des compétences entre les collectivités et celle de la poursuite de la politique de décentralisation. Le Gouvernement est également de cet avis.

Lorsque nous avons engagé le débat national, nous souhaitions aller plus loin dans la voie de la décentralisation. Mais je dois dire que, si nous avons commencé ce débat avec des idées claires, elles sont devenues moins claires au fur et à mesure de notre tour de France *(Sourires)* compte tenu des opinions contradictoires que nous avons rencontrées.

M. Laurent Dominati. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur Colin, vous proposez d'organiser des états généraux associant les départements, les régions, etc. Je ne sais pas si c'est la formule à retenir. Le Gouvernement est favorable à tout ce qui pourrait favoriser une réflexion commune sur une clarification des compétences. Mais ne méseztimez pas la difficulté de la tâche ! Il est très facile d'affirmer qu'il faut clarifier les compétences, mettre un terme aux financements croisés - c'était ma démarche initiale - mais, lorsque l'on va un peu plus au fond des problèmes, on s'aperçoit que sans financements croisés, certaines réalisations n'auraient jamais vu le jour.

M. Michel Meylan. Exactement ! C'est tout à fait vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, la clarification des compétences doit-elle conduire à définir une compétence unique pour chaque collectivité, ou faut-il plutôt avoir à l'esprit la notion de chef de file ?

M. François Sauvadet. Voilà !

M. Marc Laffineur. C'est cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Cette notion me paraît de loin préférable, du moins à ce stade de la réflexion, car son caractère pragmatique nous permettrait d'avancer sans être tenu par cette démarche propre à la culture française, qui veut que tout soit bien cadré et cartésien.

Faisons preuve de pragmatisme, donc, mais ayons conscience aussi des difficultés que nous allons rencontrer dans cette tâche. Je le dis avec d'autant plus de sérénité que je suis favorable à la clarification des compétences. Et comme on peut faire de la politique sans s'abandonner pour autant à la tristesse ou à la monotonie *(Sourires)* je le dis aussi avec un peu d'amusement et même avec une certaine ironie. Car lorsque j'entends, ici ou là, des voix éminentes déplorer l'absence de toute clarification des compétences dans le texte...

M. Jean-Jacques Weber. Heureusement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... je suis tenté de répondre : « Chiche ! j'attends vos propositions dans ce domaine ! »

Tout à l'heure, l'un des intervenants en a fait une qui m'a paru intéressante. La poursuite de la décentralisation, a-t-il dit, doit conduire à de nouvelles règles plus strictes en matière de cumul des mandats. J'annonce tout de suite - et vous allez voir jusqu'à quel point je pousse le sens du sacrifice *(Sourires)* - qu'en ce qui me concerne et à titre personnel, j'y suis favorable ! *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Assemblée nationale pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Je considère en effet que la gestion des collectivités territoriales devient de plus en plus une tâche à plein temps. On ne pourra pas encore très longtemps être président d'un conseil général ou d'un conseil régional et parlementaire.

M. Jean-Jacques Weber. Ou ministre ! *(Sourires.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... on ne pourra pas encore très longtemps être à la fois à la direction d'un exécutif et membre du Gouvernement. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. François Sauvadet. Décidons-le, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Quelqu'un a déjà déposé un amendement.

M. Laurent Dominati. Nous le voterons !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Nous verrons bien : ce sera intéressant ! *(Rires.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Monsieur le ministre d'Etat, sans ouvrir prématurément le débat, je veux juste vous dire que si vous êtes d'accord sur le principe, la commission spéciale l'est aussi. Nous avons voté un amendement...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Voilà une belle compétition en faveur de l'intérêt général ! Je m'en réjouis ! *(Sourires.)*

M. Patrick Ollier, rapporteur. ... qui permettra d'engager le débat de telle sorte que nous n'achevions pas l'examen de ce texte sur l'aménagement et le développement

du territoire sans avoir mis en place le système qui permettra de préciser et de clarifier les compétences. La commission a fait ce premier pas en adoptant un article additionnel avant l'article 20. Il restera, au cours de la séance publique, à préciser les engagements tant du Gouvernement que du Parlement.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement ne prend aucun engagement. A titre personnel, je suis favorable à cette mesure. Le moment venu, le Gouvernement n'en ayant pas délibéré, je m'en remettrai à la sagesse de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier, rapporteur. Nous en prenons acte avec satisfaction !

M. Jean-Jacques Weber. Méfions-nous de la démagogie !

M. Michel Meylan. On sait que M. Weber est un cumulard ! (*Sourires.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je ne fais pas dans la démagogie !

M. Jean-Jacques Weber. Cela ne s'adressait pas à vous, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Nous avons commencé dans cette voie, il faut aller jusqu'à son terme.

M. le président. Jamais je ne me permettrai d'interrompre M. le ministre d'Etat...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce n'est pourtant pas l'envie qui vous en manque ! (*Sourires.*)

M. le président. Vous vous trompez. Je suis simplement préoccupé par l'horaire et par le caractère incontrôlable que pourraient prendre ces échanges de vue.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Nous irons jusqu'à la nuit du 4 août ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Fraysse.

M. Marc Fraysse. Monsieur le ministre d'Etat, le projet de loi d'orientation sur le développement du territoire que vous nous présentez ainsi que le schéma national précisent « à quel point la politique de la ville est indissociable de la politique d'aménagement du territoire ». Cette politique, qui est avant tout une politique d'insertion, doit en effet s'appuyer sur la prévention de la délinquance, l'amélioration du cadre de vie, la création d'activités économiques. Elle a pour but de reconstruire les solidarités humaines et géographiques.

Oui, le premier impératif est bien celui de la sécurité.

Il est absolument inacceptable que se perpétuent dans notre pays des « poches urbaines de non-droit ». La sécurité est une des premières aspirations des habitants des villes, notamment dans les quartiers sensibles. Elle est le préalable à toute renaissance économique, ainsi qu'une condition du bon fonctionnement de la démocratie.

Premièrement, il faut davantage de policiers au cœur des quartiers difficiles, et peut-être un peu moins dans les centres villes pour vérifier si la vignette est bien collée ! Bref, rétablissons l'ilotage, qui, en dépit d'une extrême valorisation dans les discours, semble n'avoir connu qu'une croissance modérée, comme le souligne le Conseil national des villes et du développement social.

Deuxièmement, il conviendrait d'impliquer d'autres acteurs de la cité dans la lutte contre l'insécurité - et cela créerait des emplois - en obligeant les sociétés d'HLM à embaucher un nombre suffisant de gardiens, en rétablissant les postes de contrôleur dans les transports en commun, en créant des postes de surveillant dans les écoles et en renforçant le contrôle des entrées et des sorties dans les établissements scolaires.

Troisièmement, il est nécessaire d'affirmer très fortement le caractère illicite de la drogue.

Enfin, il importe de poursuivre nos efforts dans la lutte contre l'immigration clandestine et de refuser tout ce qui est contraire à nos valeurs fondamentales.

Le deuxième impératif est bien celui d'un urbanisme plus « humain ».

Il nous faut rapidement renouer avec la mixité sociale, éviter les fortes concentrations ethniques, mais aussi donner aux maires plus de compétences en matière d'attribution des logements sociaux.

Si ce sont toujours les mêmes villes qui, dans un département, supportent le parc locatif social et accueillent les populations les plus démunies, on ne sortira jamais de la logique de ghetto.

De même, contrôlons plus sévèrement la manière dont les communes « pauvres » gèrent les fonds reçus, notamment les dotations de solidarité urbaine, car il n'est pas rare de constater, après leur versement, un doublement du budget de la communication.

Il est urgent de réformer le mode d'attribution des logements sociaux, afin de le rendre plus transparent. Aujourd'hui, huit autorités différentes interviennent sans coordination.

Enfin, il faut améliorer la desserte des quartiers sensibles. Les lignes de transport ne doivent pas simplement s'arrêter aux portes des cités, ce qui contribue à les isoler un peu plus.

Troisième impératif : recréer une activité économique.

Par des incitations fiscales : ainsi, on peut imaginer une exonération de la taxe professionnelle et des impôts fonciers pendant dix ans pour les entreprises qui souhaitent s'installer dans les quartiers sensibles en s'engageant à fournir des contrats de formation professionnelle et d'apprentissage aux jeunes de ces quartiers. Car il est illusoire de vouloir créer des « centres de vie » - théâtre, cinéma, mur d'escalade, espaces ludiques - si, dans ces quartiers, il n'y a aucune activité économique.

En ce qui concerne la formation professionnelle et l'apprentissage, il serait intéressant de mettre en place, à titre expérimental, des maisons familiales urbaines, sur le modèle des maisons familiales rurales qui fonctionnent si bien dans nos campagnes.

Il serait également souhaitable de réformer l'administration, afin de la rendre plus souple, en généralisant le guichet unique pour toutes les formalités administratives, en créant des établissements publics chargés d'offrir des prestations de services, ouverts douze heures par jour.

Pourquoi ne pas valoriser les postes administratifs les plus difficiles au moyen de bonifications indiciaires de modalités de rémunération améliorées, de promotions au choix, ou encore en modulant les horaires ?

Enfin, il nous faudrait aider davantage les entreprises d'insertion, qui apportent une réponse crédible au problème de l'exclusion : deux personnes sur trois trouvent un emploi après leur passage dans une entreprise d'insertion.

Quatrième et dernier impératif : recadrer la politique de la ville sur sa mission de reconstruction des solidarités humaines et géographiques.

Tout d'abord, en restaurant les valeurs républicaines grâce à une éducation civique généralisée dès le primaire.

Ensuite, en renégociant les conventions et accords bilatéraux permettant l'accomplissement, par les doubles nationaux, des obligations du service national dans un autre pays que celui de la nationalité choisie.

Nous devons également améliorer les dispositifs d'insertion existants en les fondant sur le partenariat et en les décentralisant au niveau du bassin d'emploi. Je me félicite d'ailleurs que le projet de loi d'orientation fasse, pour la première fois, explicitement référence à la dimension géographique et humaine du « bassin de vie ».

On compte aujourd'hui plus de soixante catégories de contrats avec les collectivités locales. Il serait beaucoup plus efficace de regrouper les compétences administratives et les budgets. Le « contrat de ville » pourrait ainsi devenir le protocole unique d'engagement entre l'Etat et les collectivités locales.

En outre, je pense souhaitable de rompre avec les appellations barbares et technocratiques - ZAC, ZUP et autres ZEP - qui contribuent au sentiment d'appartenance à un ghetto, à la « zone ».

Enfin, au niveau central, il faudrait réunir les lignes budgétaires affectées aux quartiers prioritaires dans un fonds unique d'intervention géré par une seule autorité interministérielle, travaillant en étroite collaboration avec le CIAT.

Tels sont les quelques principes qui, à mon sens, doivent inspirer une politique ambitieuse de développement du territoire, afin que, comme le souligne très justement le schéma national, « les villes soient le moteur de l'intégration des personnes comme points forts du développement économique et de la création de richesse », mais aussi et surtout, afin que l'homme retrouve une place digne dans la cité. Monsieur le ministre d'Etat, je ne doute pas que ces principes inspirent et guident votre action.

M. Michel Inschauspé. Très bien !

M. le président. La parole est M. Charles Ceccaldi-Reynaud.

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mesdames et messieurs, il m'a été rappelé bruyamment que j'administre une ville riche, et j'ai cru comprendre que, par décence, il vaudrait mieux m'en excuser avant de parler. Pourtant, une ville ne naît pas riche, elle le devient : voici trente ans, j'administrais une ville pauvre.

Maintenant, je participe lourdement à l'effort collectif...

M. Michel Meylan. Et les tours de La Défense ?

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. D'abord, elles ont été réparties sur trois communes.

M. Michel Meylan. Autant de taxe professionnelle payée à Paris, est-ce normal ?

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. Ensuite, je me suis déjà excusé. Alors, ne nous énervons pas. Je dis, calmement, que j'accepte d'apporter une contribution supérieure à l'effort collectif à condition que ce soit sur la base de moyens nouveaux...

M. Gérard Saumade. Quelle rigolade !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. ... et non pas en application de mécanismes qui manquent de transparence, qui sont simplistes et archaïques. C'est pourquoi, avec

d'autres parlementaires de Paris ou des Hauts-de-Seine, je dis oui au texte, mais oui tristement (*Sourires sur divers bancs*) non au-delà du texte, et non fermement.

Ce qui m'attriste, ce sont les moyens retenus, pas les objectifs. A mon avis, les objectifs sont gaullistes - j'en suis convaincu après avoir entendu le Premier ministre et le ministre d'Etat - mais les moyens, eux, sont d'imitation ou d'inspiration socialiste.

M. Gérard Saumade. Vous êtes bien placé pour le dire !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. Tout à fait, puisque je les subis.

Vous pourrez décider, chers amis, que les collectivités riches doivent devenir pauvres...

M. Jean Briane. Il ne s'agit pas de cela !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. ... mais vous ne parviendrez pas à ce que les pauvres deviennent riches : il n'y aura plus que des pauvres !

M. Michel Meylan. On ne se moque pas des pauvres !

M. Marc Laffineur. C'est scandaleux !

M. Gérard Saumade. Nous sanglotons tous pour les riches !

M. Jean Briane. C'est de la provocation !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. Même si la mission sénatoriale a dit qu'il fallait être provocant, moi, je ne provoque personne !

M. Gérard Saumade. Où sont les RMistes ?

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. Chez moi et à Paris !

M. Eric Raoult. Partout !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. Exactement, depuis que vous avez gouverné, ils sont dans tout le pays !

M. le président. S'il vous plaît, n'interrompez pas l'orateur ou nous n'en sortirons point !

M. Michel Meylan. Nous ne sommes pas des pauvres et nous ne voulons pas le devenir !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. C'est bien pourquoi il faut des moyens à la dimension des besoins. Des moyens nouveaux, des moyens de l'Etat et aussi, je le reconnais, un impôt sur les collectivités territoriales pour qu'elles contribuent autant qu'aujourd'hui et davantage encore.

M. Marc Laffineur. On y vient !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. A nos yeux, le projet de loi dessine une frontière. La franchir, ce serait s'aventurer dans le fondamentalisme niveleur. Je comprends que certains veuillent la franchir, en raison des immenses difficultés auxquelles ils sont confrontés et qui accroissent la sympathie qu'on leur porte. Ils réclament que la péréquation s'ajoute à la péréquation comme l'onde monte sur l'onde en période de mauvais temps. Nous qui avons déjà l'expérience de cette péréquation, nous savons quelles en sont les conséquences : hausse de la fiscalité ...

M. Marc Laffineur. La vôtre est si faible !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. ... baisse de l'emploi.

C'est précisément par crainte de ces conséquences qui contrarient plus l'intérêt général que les intérêts particuliers des collectivités concernées que l'opposition de l'époque avait déferé devant le Conseil constitutionnel la péréquation socialiste.

M. Michel Meylan. C'est pourtant une des rares bonnes choses que les socialistes aient faites !

M. Charles Ceccaldi-Reynaud. Et parmi les augustes signatures des requérants, figurait celle du ministre d'Etat.

L'idée de prononcer de tels propos m'ayant causé quelques états d'âme et inquiétudes, j'ai tenu, avant de monter à cette tribune, à m'informer auprès d'Olivier Guichard, à qui chacun reconnaît quelque compétence en matière d'aménagement du territoire et de gaullisme.

« Le Général a-t-il un jour, en public ou en privé, parlé d'une "ardente péréquation" ? », lui ai-je demandé.

M. Jean Briano. Il a parlé de partage !

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Il m'a répondu : « Il n'a jamais prononcé ce mot sans poésie. »

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Ai-je dépassé mon temps de parole, monsieur le président ?

M. le président. Oui, et même largement !

M. Eric Raoult. Mais c'est intéressant, monsieur le président.

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Accordez-moi quelques secondes supplémentaires pour tenir compte des interruptions, monsieur le président.

Certes, et ce sera ma conclusion, les amis des Hauts-de-Seine suivront le ministre d'Etat. Mais ils le feront par inflexion ou par habitude et revêtus, pour la première fois, de leurs habits de deuil. (*Sourires.*) Le suivant, nous aurons l'impression de suivre notre propre convoi. (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.*)

M. François Sauvadet. Il y va fort !

M. Michel Meylan. Très fort !

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Succédant à M. Ceccaldi-Raynaud, ma tâche va être difficile. (*Sourires.*)

Le texte que vous nous soumettez, monsieur le ministre, suscite de nombreuses espérances, mais permettez-moi de regretter qu'il ne reconnaisse pas suffisamment le rôle primordial que jouent les villes comme instrument d'aménagement du territoire.

Je prendrai l'exemple de mon département. Les cinquante communes de l'aire du schéma directeur de l'agglomération caennaise, situées dans un rayon d'une trentaine de kilomètres, ont connu des croissances de population très importantes au cours de ces dernières années. Le développement harmonieux du territoire passe par des villes-centres fortes, dynamiques, capables d'entraîner une région ou un bassin de vie. Il serait donc nécessaire, d'abord que la loi reconnaisse à ces villes leur fonction de centralité et leur rôle capital dans l'aménagement du territoire, ensuite qu'elle leur donne les moyens d'exercer ces fonctions, enfin qu'elle renforce leur action dynamisante de rayonnement et de diffusion. Si les grandes villes jouent un rôle capital dans le développement du territoire, c'est qu'elles assument la charge d'un certain nombre de fonctions de centralité.

Pour ce faire, elles doivent se doter d'équipements qui profitent à toute la population environnante : équipements sportifs, écoles des beaux-arts, conservatoires régionaux de musique, musées, grands stades, mais surtout établissements d'enseignement supérieur et de recherche. A l'avenir, il importera de créer aussi des centres de culture scientifique. De ce fait, les charges financières des grandes villes sont très supérieures à la moyenne de celles des autres communes. Cela a évidemment des conséquences sur la fiscalité supportée par les habitants. La pression fiscale sur les contribuables des communes de

plus de 100 000 habitants atteint 5,60 p. 100 de leur revenu, contre 3,19 p. 100 dans celles de moins de 500 habitants. Nous atteignons là des niveaux qui deviennent insupportables.

Par ailleurs, les grandes villes constituent une alternative au développement du bassin parisien. Dans cet ordre d'idées, l'une des mesures les plus efficaces consiste à délocaliser ou à créer en province, notamment, des laboratoires de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur afin de faire émerger des pôles de compétence forts, locomotives du développement à l'échelle de route une région. Sans diffusion de l'intelligence et des facteurs de création, sans transfert de la connaissance sur l'ensemble du territoire national, il n'y aura pas de développement harmonieux du territoire.

La région parisienne ne doit plus continuer à concentrer 60 p. 100 de la matière grise de notre pays. Enfin, la France a besoin de métropoles d'équilibre pour mieux intégrer la dimension européenne. Contrairement à nos voisins, nous ne disposons pas d'une armature suffisamment solide de villes de taille européenne.

Les grandes villes régionales ne pourront assumer les fonctions essentielles que je viens d'évoquer que si nous renforçons la notion d'agglomération. Cela ne se réalisera que par des encouragements forts à l'intercommunalité, seule structure capable de promouvoir une politique d'agglomération.

Mais trop de freins s'opposent à cette évolution, à commencer par le frein financier. Il faut des incitations financières beaucoup plus fortes. Il nous faut aussi aller plus rapidement vers un partage de la richesse en créant des agglomérations et en favorisant l'harmonisation des taux de taxe professionnelle. Enfin, il faut combler le déficit démocratique que connaissent actuellement les structures intercommunales. Tous les élus d'une structure intercommunale à fiscalité propre devraient être élus au suffrage universel direct, ce qui leur conférerait une véritable légitimité. C'est pourquoi je me réjouis qu'à l'article 24, alinéa 4, vous prévoyiez l'application ultérieure de la loi dite PLM de 1982, c'est-à-dire la loi sur l'organisation administrative de Paris, Lyon et Marseille.

Je regrette cependant, monsieur le ministre, que cette réforme ne s'applique pas dès le prochain renouvellement des conseils municipaux.

Ne nous y trompons pas. C'est au niveau des agglomérations que l'avenir de notre pays se jouera. Les agglomérations régionales constituent de véritables locomotives autour desquelles se structure notre territoire. C'est ce rôle majeur qu'il convient d'encourager.

Enfin, monsieur le ministre, il nous faut modifier nos raisonnements et penser davantage en termes de complémentarité et moins en termes de concurrence : complémentarité entre les grandes villes et les villes moyennes par la confection de réseaux irriguant la vie culturelle, la connaissance et le savoir, complémentarité entre les mêmes villes et les villages, situés dans leur zone d'influence, par une politique d'urbanisation et de logement concerté. En la matière, l'Etat a un devoir : répartir différemment les aides en matière de logement social. Il faudrait vraisemblablement instituer des PLA ruraux.

M. François Sauvadet. Tout à fait !

M. Francis Saint-Ellier. En effet, favoriser la création de logements sociaux à vingt-cinq, trente kilomètres des villes principales permettrait à des communes rurales de maintenir un certain nombre d'activités.

Complémentarité également entre les capitales régionales qui doivent s'organiser en réseaux de villes capables de promouvoir des projets communs, de mailler le territoire national et d'atteindre ainsi à plusieurs la dimension européenne.

Villes et campagnes ne s'opposent pas. Bien au contraire, elles se nourrissent l'une de l'autre et seules des villes-centres fortes pourront assurer un développement durable au milieu rural environnant. Les villes ne peuvent se départir de leurs zones d'influence et doivent se présenter aujourd'hui comme les garantes des solidarités et des solutions de proximité. Comme l'a dit François Paour, président de la fédération nationale des maires ruraux : « Une ville-centre dynamique est un élément indispensable au développement du milieu rural environnant. »

Monsieur le ministre, j'aurais aimé que le projet de loi qui nous est soumis tienne compte davantage de cette réalité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Daniel Pennec.

M. Daniel Pennec. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, je suis en parfaite harmonie avec les différents constats que le ministre d'Etat a évoqués, constats qui figurent dans l'exposé des motifs de ce projet de loi.

Il reste nécessaire de dire et de redire que ce texte doit constituer une rupture avec le passé et un réel espoir pour celles et ceux qui sont concernés, pour les Françaises et les Français qui attendent, en ce domaine, des actions concrètes. Bref, ce texte doit susciter une nouvelle ambition pour pallier la désagrégation de notre République. A la résignation du « on ne pourra pas changer grand-chose, c'est ainsi », ce projet répond : résistance et défi.

La crise a accentué les déséquilibres de notre territoire national jusque dans nos départements où le chef-lieu attire souvent de plus en plus les populations rurales, comme nos capitales régionales, comme les grandes métropoles et l'Île-de-France. Il ne s'agit cependant en aucun cas de dresser nos grandes cités contre nos campagnes, ou inversement. Là n'est pas le problème. Il s'agit, au contraire, de réaménager notre pays afin que les êtres humains qui le composent puissent bénéficier au maximum des mêmes chances d'accès aux services de santé, à la formation, bref, aux services publics dans leur ensemble.

A cet égard, monsieur le ministre, la réalité est actuellement tout autre sur le terrain et la désertification se propage à doses homéopathiques.

Comment accepter qu'aujourd'hui les ruraux participent financièrement à la mise en place d'un service postal ? Comment accepter que certains hôpitaux de villes moyennes puissent, à terme, devenir des centres de long séjour ? Comment accepter que des parties de notre territoire attendent sans cesse des infrastructures routières ou autres pour se donner les moyens d'une revitalisation ?

C'est par exemple le cas pour le secteur le plus paupérisé de Bretagne, le centre Bretagne-Ouest où, depuis le discours du général de Gaulle, à Quimper, la population attend toujours un axe structurant à deux fois deux voies.

M. Marc Le Fur. Tout à fait !

M. Daniel Pennec. Je dois vous préciser qu'il a successivement été promis pour dans dix, quinze, puis vingt ans. On va arriver au demi-siècle !

J'aurais pu tout aussi bien citer les exemples de la Creuse et du Limousin et de bien d'autres parties encore de notre territoire.

Pour la première fois, monsieur le ministre, une manifestation a rassemblé dans une petite commune rurale du Morbihan, Langonnet, près de 2 000 personnes qui s'opposaient à la restructuration des services postaux. Parmi ces gens il y avait des jeunes et des moins jeunes, quelques grands-mères même, il y avait des gens de droite comme de gauche, et tous ont dit : « Cela suffit ! » Ainsi est né l'esprit de Langonnet qui refuse la résignation et en appelle à la République.

Le combat contre la désertification de nos campagnes et de nos villes moyennes et celui de la surconcentration dans nos banlieues est le même. Il faut réaménager afin que notre devise républicaine soit crédible : oui à la liberté, à l'égalité et à la fraternité !

Au travers de ce projet, l'emploi est encore le point qui me paraît essentiel. Comment stopper l'hémorragie des délocalisations d'entreprises de nos provinces vers l'Île-de-France ou vers les grandes métropoles ? Comment faire en sorte que les aides supplémentaires accordées aux entreprises qui s'installent dans le milieu rural soient réellement supérieures à celles qui sont accordées dans les métropoles ?

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Daniel Pennec. Parmi les amendements que j'ai proposés, il y en a un qui va dans ce sens mais dont la rédaction demande à être révisée. Peut-être même devrait-il prendre la forme d'un article additionnel après l'article 19. En tout état de cause, je souhaite vivement que le Gouvernement puisse le reprendre à son compte.

En conclusion, ce projet de loi n'a de sens qu'à trois conditions essentielles : placer l'avenir, la vie même des Françaises et des Français au cœur du développement du territoire ; mettre en place, ce qui est le cas, une fiscalité dérogatoire structurante ; enfin - et cette condition est aussi importante que les deux autres si on veut y croire - décider un moratoire sur l'ensemble de nos services publics ou établissements ayant une mission de service public.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne voudrais pas, à propos de ce débat, que nous ayons dans quelques mois ou quelques années, à réadapter la célèbre chanson de Michel Sardou sur le *France*. Non, la France ne peut laisser tomber l'avenir de son territoire dans les banlieues et dans les campagnes. Oui, l'Etat a le devoir d'être le garant de l'unité de la République. Rien n'est impossible. Au contraire, tout est possible à celui qui croit. Alors croyons ! C'est ainsi que nous remettrons la France debout, et que nous grandirons avec elle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse.

M. Marc-Philippe Daubresse. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, M. le ministre d'Etat a dit de cette grande loi sur l'aménagement du territoire qu'elle serait l'affaire de sa vie. Il a en tout cas déjà réussi à imposer ce débat fondamental à notre pays. Il faut maintenant que l'ambition majeure de ce texte, celle qui vise à lutter contre une France « à deux vitesses », soit réalisée. Il faut pour cela atteindre les quatre objectifs énoncés dans le projet.

Le premier objectif - il a été évoqué tout à l'heure - vise à accélérer la péréquation fiscale entre les collectivités riches et les collectivités pauvres, ce qui suppose de tenir compte, bien sûr, de leur potentiel fiscal, mais surtout des charges sociales qu'elles doivent supporter. On ne peut pas traiter de la même manière Puteaux, Roubaix ou Tourcoing !

Le deuxième objectif vise à réformer en profondeur la taxe professionnelle afin d'éviter de pénaliser les entreprises qui embauchent ou qui investissent et, surtout, de mettre un terme à cette concurrence idiote entre les villes de France. En la matière, les intentions sont clairement affichées, des rapports ont été demandés. Nous attendons, pour notre part, les conclusions et les moyens.

Le troisième objectif, que Francis Saint-Ellier vient d'évoquer, vise à donner de nouveaux moyens aux villes pour réussir dans la compétition internationale. A cet égard, si ce texte donne à nos campagnes les moyens de se revitaliser, il reste très timide sur ce problème essentiel de la société de demain : réinventer la politique de la ville et surtout muscler notre réseau de villes afin de mieux résister à la compétition internationale.

Le dernier objectif consiste à trouver de nouveaux outils pour financer les grandes infrastructures - TGV, autoroutes, canaux, politiques intermodale - afin de désenclaver nos régions et d'irriguer le territoire.

Monsieur le ministre délégué, c'est surtout sur ce dernier point que je voudrais centrer mon intervention, car la politique des transports me tient particulièrement à cœur. De fait, elle revêt une importance stratégique majeure, conditionnant la compétitivité économique de notre pays, l'intégration future de la France dans l'Europe du XXI^e siècle et la répartition de nos populations et de nos activités au sein de notre propre territoire.

Un réseau de transports performant, fiable et irriguant bien le territoire, doit également être acceptable pour nos populations, c'est-à-dire qu'il ne doit pas détruire notre cadre de vie. Même si cette préoccupation s'atténue à l'heure actuelle devant le drame du chômage, je suis persuadé qu'elle reviendra rapidement à l'ordre du jour. Avec le doublement du trafic du port de Rotterdam, par exemple, ou les mesures que la Suisse est en train de prendre, notre pays va, en effet, devenir un grand pays de transit international. Or, face à une telle évolution, nous ne pouvons rester sans prendre un certain nombre de dispositions préventives.

Au printemps dernier, le Premier ministre a bien voulu me confier, à la demande de Bernard Bosson, une mission qui, en traitant de l'intermodalité dans le transport de marchandises, avait pour objet de réfléchir aux grandes tendances de l'avenir.

Le rapport que je viens de remettre en début de semaine prend acte du caractère dominant du transport routier dans ce secteur, mais en souligne les limites à travers la nécessité d'assainissement du marché, le problème environnemental et de sécurité qu'il pose et les difficultés budgétaires qu'il ne manquera pas d'engendrer pour tout gouvernement par la demande continue d'infrastructures routières nouvelles sur des axes déjà saturés.

Ce rapport souligne qu'un gouvernement ne peut laisser, sans en mesurer les conséquences, se développer le « tout routier » qui se dessine pour l'avenir. Il démontre que, pour un coût budgétaire limité, une alternative préservant les intérêts de tous les acteurs peut être offerte à la dérive incontrôlée à laquelle nous assistons. Cette alternative, c'est le transport combiné et l'intermodalité.

Le développement du transport combiné n'est pas seulement un outil d'aménagement du territoire. C'est aussi un atout de l'intégration de la France à l'espace économique européen. Il faut se réjouir que la France et l'Allemagne, qui vont successivement avoir la présidence du conseil des ministres européens, aient la même politique volontariste des transports et puissent essayer d'imposer cette nouvelle conception des choses.

Monsieur le ministre, après avoir auditionné tous les acteurs du transport de marchandises en France et à l'étranger, j'ai déterminé, dans ce rapport, quatre priorités permettant de rendre réaliste cette alternative et sur lesquelles je voudrais revenir rapidement.

La première et la plus importante est la création d'un outil d'impulsion et de cohérence de l'intermodalité. La deuxième est la définition d'un schéma national de plates-formes multimodales. La troisième est la mise en place d'un programme efficient et sans gaspillage d'aide publique. La quatrième, enfin, qui concerne tout particulièrement cette loi d'aménagement du territoire, est l'affectation de ressources dédiées à ce programme d'aide dans votre projet de loi et dans la loi de finances pour 1995.

J'ai déposé un amendement tendant à créer une agence nationale du transport intermodal afin que soit assurée la cohérence d'une politique face à une multiplicité d'acteurs et de logiques. Cette agence serait l'agence de tous les modes et pas seulement un comité rail-route. Elle aurait pour mission de labéliser les plates-formes pour définir les niveaux d'aides qu'elles recevraient, d'observer l'évolution des transports afin qu'on dispose, enfin, de chiffres fiables, d'orienter les nouveaux axes de développement de l'intermodalité, de favoriser l'innovation et la recherche, d'organiser la concertation entre les acteurs et, surtout, de répartir la gestion des crédits affectés à l'intermodal dans le fonds des transports terrestres et d'évaluer la politique menée.

Il faut également qu'un schéma national des plates-formes soit mis en place à travers nos régions. Savez-vous, monsieur le ministre, que j'ai recensé soixante-dix demandes de plates-formes multimodales dans les régions de France, alors que, au regard de l'efficacité et de la manière dont on pourrait concentrer l'argent public, une trentaine suffirait et qu'avec cinq ou six, nous serions dans une logique européenne ? Il est indispensable d'organiser tout cela et le schéma que je propose permettrait d'opérer un tri dans ces projets grâce à l'attribution d'un label à deux niveaux - français et européen - qui serait décerné par l'agence selon des critères précis.

Le développement de l'alternative à l'autoroute qu'est le transport combiné intermodal nécessite également, pour son lancement, une aide publique sélective, contrôlée et limitée dans le temps, car ce type de transport ne sera pas immédiatement compétitif face au transport routier à cause des prix, qui sont tirés vers le bas, et de la déréglementation européenne, ce qui conduit inexorablement les camionneurs et les routiers à ne plus respecter nos règles de sécurité. Se développe ainsi une concurrence acharnée dont ils sont les premières victimes.

Les aides sont sélectives et diverses. Je m'en tiendrai là à leur sujet, car j'en traite dans mon rapport, mais je tiens à insister sur le fait, monsieur le ministre, que les acteurs économiques doivent être assurés de la détermination du Gouvernement à conduire cette politique dans la durée. Pour cela, il est nécessaire que le projet de loi d'orientation prévoie d'ores et déjà la création de l'agence nationale du transport et, surtout, l'affectation de sommes

venant des fonds d'aménagement du territoire, qui sont l'une des principales innovations du projet de loi que vous nous soumettez.

Dans ce domaine, moins encore que dans d'autres, nous ne pouvons laisser les acteurs soumis à l'incertitude des décisions ultérieures qui pourraient être prises par de hauts fonctionnaires du budget, faute de quoi aucun ne s'engagera dans d'importants investissements ou dans des politiques volontaristes.

Je vous ai écouté attentivement, monsieur le ministre, ainsi que M. le ministre d'État, et je vous ai entendu dire à plusieurs reprises que vous ne saviez pas si ce projet de loi permettrait d'avoir une France meilleure en 2015 mais que vous étiez persuadés, en revanche, que si l'on ne faisait rien, on aurait une France éclatée, inégalitaire, à plusieurs vitesses.

Pour ma part, je ne peux garantir à 100 p. 100 que la politique que je préconise dans mon rapport sur l'intermodalité permettra d'améliorer notre système de transports, mais je peux assurer que si nous ne faisons rien ou trop peu, nous allons droit dans un mur, avec un monopole du transport routier de marchandises qui nous posera de gros problèmes à tous les niveaux.

Avant de conclure, j'aimerais aborder rapidement un autre sujet qui me tient à cœur, toujours à propos des fonds d'aménagement du territoire : celui des voies navigables.

Là encore, le projet de loi prévoit les ressources pour leur développement, au sein du fonds d'investissement pour les transports terrestres. Il crée même une taxe sur l'électricité produite à partir de l'énergie hydraulique. C'est une très bonne mesure, mais elle ne sera efficace que si un fond d'investissement spécifique est créé pour les voies navigables. Alors seulement pourrions-nous espérer que la taxe ne sera pas une nouvelle vignette dont le produit serait affecté à d'autres objectifs. Le Gouvernement doit décider de ne plus faire l'impasse sur les voies navigables, outil essentiel d'aménagement du territoire, comme le démontre ce qui se passe dans les autres pays européens.

C'est pourquoi j'ai également déposé un amendement de clarification à ce sujet, car vous comprendrez, monsieur le ministre, que le député du Nord que je suis tiens à la réalisation du canal Seine-Nord dans des délais raisonnables et entend obtenir, au cours de ce débat, l'engagement concret du Gouvernement de réaliser cet ouvrage si prometteur pour l'économie de notre région. De la même manière, certains de nos amis et collègues attendent des précisions sur le canal Rhin-Rhône, non moins indispensable.

Ce projet de loi est donc une étape importante dans la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire et j'en approuve les grandes lignes. Les moyens suivront au fil du temps et des rapports. Certes, ce texte est parfois en retrait des attentes que le grand débat avait suscité, mais il fallait s'en douter.

Toutefois, j'ai pris acte des déclarations du Gouvernement et, surtout, de son désir d'ouverture aux contributions des parlementaires. C'est pourquoi j'attends avec intérêt votre réaction à propos des deux problèmes que j'ai particulièrement abordés : l'intermodalité et les fonds d'aménagement du territoire ; d'une part ; les voies navigables et l'affectation de ces fonds, d'autre part. Ce serait une excellente occasion de démontrer que les bonnes intentions du Gouvernement peuvent être concrétisées dans une nouvelle politique volontariste des transports au service de l'aménagement du territoire. *(Applaudissements)*

sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Permettez-moi, monsieur le ministre, de saluer d'abord votre courage pour votre engagement en faveur d'une politique d'aménagement du territoire qui va à contre-courant des habitudes, des pesanteurs, des certitudes de plusieurs décennies, fondées sur la croyance que l'intelligence, la modernité, la rentabilité et la culture sont à la ville, alors que la campagne ne serait plus que l'oxygène de la cité et la gardienne de traditions jugées dépassées.

Prétendre remettre en cause ces apparentes vérités que la loi elle-même a progressivement consacrées dans de multiples textes est un pari osé. En effet dans le domaine de l'organisation de notre société et de ses activités économiques et sociales, on légifère et on réglemente en fonction des besoins de la ville, sans se préoccuper de savoir si ceux du monde rural peuvent être couverts dans les mêmes conditions et sous le bénéfice des mêmes règles. Or tel n'est pas le cas. C'est pourquoi je réclame le droit à la différence, car l'uniformité de la loi ne peut répondre à cette exigence.

L'action de reconquête des territoires doit s'articuler autour de trois actions majeures : le maintien des activités existantes, un bon schéma d'infrastructure, la rénovation des services, à condition que soit opérée une réorganisation des taxes et des divers financements.

Le territoire, monsieur le ministre, c'est d'abord l'espace rural. Or c'est justement son devenir qui est en cause. L'exode agricole et rural commencé dès la fin de la guerre se poursuit inexorablement, vidant les campagnes de leurs populations au profit des villes, ce qui crée des problèmes d'infrastructure, d'habitat, d'emploi, de services dont on sous-estime le coût. Depuis que le chômage a pris des proportions alarmantes, s'y ajoutent des problèmes de société difficilement maîtrisables : l'illettrisme, la délinquance et la drogue.

S'il est urgent d'en réduire les effets, il faut s'attaquer aux causes : le sous-emploi certes, mais aussi la tendance naturelle à l'urbanisation outrancière que favorise le regroupement des activités dans les zones industrielles des grandes cités. S'il est vain de prétendre mettre l'usine à la campagne en s'appuyant sur l'exemple allemand, il est cependant indispensable de préserver les activités existantes.

Aussi est-il bon de revenir à une réalité première qui restera une constante de toute politique crédible d'aménagement du territoire : l'activité agricole et forestière est à la base de la survie de nos campagnes et constitue la trame du tissu social sur laquelle viendront se greffer l'artisanat, le commerce et les services. Or il est urgent, avant que les effets négatifs de la réforme de la PAC et des accords du GATT ne se fassent pleinement sentir, que le ministre de l'agriculture présente un projet agricole qui, en dépit de ces contraintes, permette à nos agriculteurs et à notre secteur agro-alimentaire de prendre la part la plus large possible du marché européen et des marchés extérieurs.

Cette ambition ne saurait être atteinte par un catalogue de mesures ponctuelles, si séduisantes soient-elles, et ne saurait trouver de substitut dans l'exercice de missions environnementales.

Une autre priorité doit être accordée aux moyens de communication. Alors que les besoins sont considérables et que des régions entières sont encore tenues à l'écart des

grands axes du trafic routier ou ferroviaire, on assiste, en certains points du territoire, à une concentration, voire à une concurrence des moyens de transport. Aussi une définition claire des priorités s'impose-t-elle pour établir, sous la responsabilité de l'Etat, un schéma des transports privilégiant le quadrillage de l'espace rural par un réseau routier assurant son désenclavement. A défaut, il serait vain d'espérer attirer des chefs d'entreprise : ils refusent de s'installer sur tout territoire situé à plus d'une demi-heure d'une voie rapide !

Dans le même ordre d'idées, les ruraux - c'est une question que je vous pose, monsieur le ministre - auront-ils accès aux autoroutes de l'information, ce qui les autoriserait à miser, par exemple, sur toutes les formes de télétravail ? Rien n'est moins sûr lorsque l'on sait que le programme de câblage en fibre optique lancé par France Télécom pour la période 1991-1997 néglige totalement l'espace rural.

Le maintien des services en milieu rural est une autre exigence contrariée par le souci de rentabilité des administrations en cause. Le moratoire des fermetures fort justement décidé par le Premier ministre est souvent contourné. De toute évidence, les services, tels qu'ils sont, ne survivront pas. Des formules nouvelles sont à imaginer. Parallèlement, pourquoi ne pas tenter de relever le défi du dépeuplement rural en offrant un habitat rénové pour favoriser le retour des familles qui ont quitté la campagne ou recevoir des couples de retraités qui souhaiteraient y terminer leur vie ?

Mais ces politiques spécifiques ne pourront se développer que si chaque ministère technique intègre une préoccupation relative à l'aménagement rural dans sa gestion quotidienne, que si chacun d'entre eux a le souci d'assouplir les normes retenues pour le maintien de tel service, de donner la priorité à tel équipement ou telle infrastructure et de revoir sa politique de tarification ; si, dans sa recherche de rentabilité globale, il accepte, comme une contrainte inévitable les déficits de certains secteurs géographiques, déficits qu'il appartiendra ou non à l'Etat de compenser.

C'est donc un nouvel état d'esprit qu'il faut introduire dans les différents ministères. Il faudrait d'ailleurs les inviter à présenter, chaque année, un rapport au Parlement sur la déclinaison rurale de leur politique.

Néanmoins, on ne fera rien sans un accompagnement financier de ces orientations nouvelles. En la matière, le projet de loi prévoit des dispositions auxquelles je souscris : il crée des fonds nouveaux et instaure des exonérations pour la création d'emplois dans les régions défavorisées. A ce propos je dois pourtant vous faire part d'une réserve, d'un oubli, d'une déception.

Une réserve : il faut faire attention de ne pas créer, avec l'attribution des aides, des zones nouvelles alors que, déjà, plusieurs délimitations européennes et nationales existent. Il serait préférable de les reprendre sans en ajouter d'autres.

Un oubli : la nécessité de distinguer les compétences entre les diverses collectivités territoriales les conduit, chacune de leur côté, à tout faire, avec les risques de chevauchement que cela comporte et dans la complexité des financements croisés qui freinent les réalisations et découragent les opérateurs. Je mesure les réticences politiques de ce partage des responsabilités. Il s'agit pourtant de l'un

des nœuds gordiens de l'action politique. M. le ministre d'Etat s'en est expliqué et je suis prêt à le suivre pour une nuit du 4 août des incompatibilités de mandats.

Une déception enfin : la prudence avec laquelle vous traitez la taxe professionnelle, dont l'assiette est unanimement contestée. En effet la diversité des taux et le jeu des exonérations permettent aux collectivités les plus riches d'attirer chez elles les entreprises au détriment des autres. C'est pourquoi je suis favorable à votre seconde option, mais avec une nuance : il faut la réaliser non pas dans les vingt ans, mais dans les cinq ans à venir.

Les ruraux, monsieur le ministre, n'ont pas d'autre choix que d'être jacobins : c'est l'Etat qui les protège le mieux des ambitions des métropoles d'équilibre qui, bien qu'elles dénoncent l'expansion de la région parisienne, pratiquent néanmoins la même politique égocentrique à leur profit, au détriment des villes moyennes et des territoires ruraux qui leur sont rattachés. J'en veux pour preuve les délocalisations. Pour l'ONF, par exemple, l'implantation est proposée dans une grande ville par le ministre de l'agriculture et de l'espace rural lui-même, alors qu'une ville moyenne de la même région est prête à l'accueillir dans les meilleures conditions. J'espère que le Gouvernement arbitrera autrement.

Monsieur le ministre, vous avez fait naître une grande espérance dans la France profonde qui, inexorablement, se vide démographiquement, économiquement et culturellement. Nous sommes témoins de votre volonté, mais nous savons qu'elle est contrariée par des résistances professionnelles et politiques, nationales et territoriales et que de nombreux élus qui vont sanctionner votre projet de loi sont juges et parties dans cette affaire.

Malgré tout, vous ne pouvez décevoir. Votre projet de loi n'a certes pas toutes les audaces que nous aurions souhaitées, mais il ouvre de belles perspectives pour le présent et pour l'avenir. Aussi le soutiendrons-nous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 1382, d'orientation pour le développement du territoire ;

M. Patrick Ollier, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 1448).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

